

Introduction

Le présent rapport de stage fait état de mon intervention recouvrant les fonctions de chercheur et d'analyste auprès de la Direction des politiques au ministère des Services gouvernementaux couvrant la période du début de mois de janvier 2007 à la fin du mois de mai 2007. Ce rapport traite des points suivants : description du mandat, présentation de l'organisation, méthodologie, résultats, conclusion ainsi que d'une annexe : analyse comparative exploratoire (« le bien livrable »).

Description de mandat

D'entrée de jeu, le mandat identifié par le chargé de formation pratique (M. Jacques Blanchet qui est adjoint exécutif, conseiller aux études stratégiques et coordonnateur aux affaires autochtones à la Direction des politiques et au Bureau de l'innovation du ministère des Services gouvernementaux) fut formulé ainsi : Analyse comparative des services gouvernementaux de quelques États (Bolivie, Brésil, Colombie, Mexique) en relation aux programmes et aux structures administratives des technologies de l'information et des communication (TIC) à l'intention des communautés aborigènes nord-sud. Pour des raisons liées à la langue et à un manque d'informations pertinentes, le choix des pays fut réorienté vers l'étude des administrations australienne, brésilienne, mexicaine et néo-zélandaise. De cette façon, la recherche prend tout de même la mesure de la dynamique nord-sud puisque deux pays (Brésil, Mexique) sont en développement ou en émergence alors que les deux autres pays sont développés (Australie, Nouvelle-Zélande). À la suite de ces réajustements, le mandat prend l'appellation suivante : Analyse comparative des programmes et structures administratives des TIC à l'intention des communautés indigènes (Australie, Brésil, Mexique, Nouvelle-Zélande). Le but de cette recherche est de procéder à une démarche exploratoire visant à jeter un regard sur les façons de faire de quelques administrations publiques concernant le développement des TIC chez les populations autochtones. Ainsi, pour chaque administration, l'analyse tient compte des programmes universels

Reçu 17 juil. 07

ou ciblés mis en œuvre pour augmenter la connectivité, combattre la fracture numérique¹ et intégrer les communautés indigènes dans la nouvelle économie du savoir².

Présentation de l'organisation

La Direction des politiques et le Bureau de l'innovation du ministère des Services gouvernementaux³ ont pour mission de soutenir le développement du gouvernement en ligne, notamment dans les domaines suivants : la lutte à la fracture numérique et la valorisation des éléments d'actifs en place, le déploiement des consultations en ligne et le développement de saines pratiques, les orientations eu égard au regroupement de services et la prestation de services avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, la coordination de la veille et de la recherche sur le gouvernement en ligne ainsi que dans le domaine des interventions sur la scène internationale, en vue de la protection et de la promotion de la diversité culturelle dans l'Internet. Plus particulièrement par leurs interventions en regard du Projet de loi d'application du cadre juridique des technologies de l'information et modifiant diverses dispositions législatives, la stratégie pancanadienne sur l'authentification et le déploiement d'internet dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité. Outre mon intervention de recherche et analyse, j'ai eu la chance de participer à Webcom Montréal 2007 tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal au mois de mai 2007. Webcom est une conférence internationale

¹ La « fracture numérique » est un terme utilisé pour désigner l'écart qui peut exister entre les personnes qui peuvent s'offrir les bénéfices liés à l'utilisation du numérique sous toutes ses formes (TIC et Internet) et la partie de la population qui ne peut y avoir accès en raison d'une situation économique, sociale et géographique désavantagée.

² Il s'agit de toutes les connaissances produites et utilisées dans les activités économiques. Ce sont les connaissances scientifiques et technologiques qui sont considérées comme importantes qui dynamisent et accentuent les activités économiques mais aussi d'autres types de connaissances comme la connaissance organisationnelle ou la connaissance des marchés par exemple.

³ Le ministère des Services gouvernementaux a pour mission de faire progresser activement et concrètement la modernisation de l'État. Le ministère met en place un guichet unique de services pour les citoyens (Services Québec), regroupe et rationalise certains services de soutien administratif et accentue le développement du gouvernement en ligne. Son objectif est, en partenariat avec l'ensemble des ministères et organismes, d'offrir des services de qualité, intégrés et facilement accessibles, tant à la population qu'aux ministères et aux organismes. **Ministère des Services gouvernementaux**, <http://www.msg.gouv.qc.ca>

sur les communications interactives et le Web 2.0. Cette activité est en lien avec la mission de veille de la Direction des politiques.

Méthodologie

La recherche sur Internet a été la méthode la plus utilisée dans l'accomplissement de ce stage. Bien qu'aucun des moteurs de recherche ne couvre la totalité du Web quelques-uns d'entre eux offrent des index très larges. Les moteurs les plus utilisés ont été Yahoo et Google. J'ai d'abord choisi de travailler avec un annuaire qui répertorie des sites entiers comme Yahoo ou Nomade pour ensuite travailler avec des moteurs de recherche qui indexe les mots dans les différentes pages des sites (Altavista, Voila, Google). Avec les outils automatisés d'indexation et de recherche des ressources du Web, j'ai été en mesure de trouver les sites des administrations étudiées. La recherche avec ces outils consiste à taper un ou plusieurs mots dans le formulaire de recherche. Les résultats obtenus sur ces moteurs sont le fruit d'un traitement automatique. Pour pallier à un manque d'information, j'ai contacté (via le courriel) M. Alejandro Ludlow Wiechers, un coordonateur mexicain en charge de la mise en œuvre du *Système national e-Mexico*, afin d'obtenir de la documentation sur ce même programme.

Résultats

Puisqu'il s'agit avant tout d'une étude exploratoire, les résultats ne sont donc pas à mettre en lien avec des hypothèses découlant d'une question de recherche. En effet, cette recherche est exploratoire et elle sert à observer une situation, à en cerner les divers aspects et à se familiariser avec une réalité que l'on connaît peu ou mal. Cette recherche visait à observer les programmes et les structures administratives des TIC à l'intention des communautés indigènes (Australie, Brésil, Mexique, Nouvelle-Zélande) afin d'en dégager les ressemblances et les points disparates, les forces et les faiblesses et les avenues possibles pour développer des études plus ciblées. Ainsi, cette recherche a fournit des données factuelles qui permettent de mieux définir les suites complémentaires et de trouver des idées de solutions nouvelles et de formuler des hypothèses ou

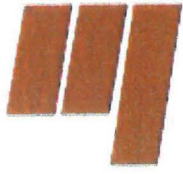
des objets de recherche subséquents. La recherche est ici descriptive car elle vise à identifier et décrire les réalités de différentes administrations mais elle est aussi comparative car elle met en relief les similitudes et les points divergents de celles-ci. La partie synthèse générale/analyses de l'étude exploratoire présente ces points d'aboutissements.

Conclusion

Tel qu'il spécifié précédemment, puisqu'il s'agit d'une étude exploratoire, l'analyse n'a pas donné lieu à une hypothèse de recherche de départ. Cela dit, au terme de cette analyse comparative mais aussi exploratoire, le cas australien mériterait d'être examiné de plus près. Ce programme (Backing Indigenous Ability) entend financer des actions dans les domaines de la télévision, de la radiophonie, de la téléphonie, de l'Internet, de la vidéoconférence et de la formation/éducation pour les communautés aborigènes dans les régions éloignées et isolées. En plus d'une situation similaire au niveau autochtone, le profil politico-administratif de ce pays fait en sorte que son programme visant l'amélioration et l'implantation des TIC est fort intéressant pour le Canada et le Québec. En définitive, cette recherche exploratoire a permis d'identifier quelques pratiques administratives entourant les défis que représente l'utilisation des TIC chez les communautés indigènes éloignées et isolées et elle permet d'orienter des recherches plus poussées.

ANNEXE A

Analyse comparative des programmes et structures
administratives des TIC à l'intention des communautés indigènes
(Australie, Brésil, Mexique, Nouvelle-Zélande)



Université du Québec

École nationale d'administration publique

**Ministère
des Services
gouvernementaux**

Québec 

Analyse comparative des programmes et structures
administratives des TIC à l'intention des communautés indigènes
(Australie, Brésil, Mexique, Nouvelle-Zélande)

Analyse présentée à la Direction des politiques
du ministère des Services gouvernementaux

Par

Alexandre Couture, étudiant à
la maîtrise en administration publique
option pour analystes

(Administration internationale)

École nationale d'administration publique (ENAP)

Mai 2007

Avant-propos

À la demande de la Direction des politiques du ministère des Services gouvernementaux, j'ai eu le mandat de réaliser une analyse comparative des programmes et structures administratives des TIC à l'intention des communautés indigènes⁴ desservies par les administrations publiques suivantes : Australie, Brésil, Mexique et Nouvelle-Zélande.

Ainsi, pour chaque administration, l'analyse tient compte des programmes universels ou ciblés mis en œuvre pour augmenter la connectivité, combattre la fracture numérique et intégrer les communautés indigènes dans la nouvelle économie du savoir.

Le rapport est constitué de quatre fiches synthèses (une par administration) présentant les points d'analyse suivants : profil institutionnel et politique, profil démographique, contexte, organisme(s) responsable(s) du ou des programmes (mission, mandat, responsabilités, financement), des programmes déployés et d'une analyse synthèse.

La recherche qui se veut une étude exploratoire a été réalisée par le biais de moteur de recherche Internet (Abacho, AltaVista , Deepindex, Dir.com, Exalead, Google et Google Scholar, Laposte.net, Mirago, MisterBot, MSNsearch, Mozbot, Numika, Voila, SeekPort et Yahoo Search). La recherche s'est effectuée par mots clés sur les moteurs de recherche. Le but de celle-ci est de procéder à une démarche exploratoire visant à jeter un regard sur les façons de faire de quelques administrations publiques concernant le développement des TIC chez les populations autochtones. Le rapport et l'étude furent réalisés sous la supervision de M. Jacques Auger, responsable de la recherche contractuelle au Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM) de l'ENAP.

⁴ La présente étude ne fait pas de distinction entre les termes autochtone, indigène ou aborigène. Bien qu'il y ait à ce sujet plusieurs interprétations il s'agit de synonymes signifiant toute personne native du pays où elle vit et où ses ascendants ont vécu depuis une époque reculée.

Table des matières

AUSTRALIE	1
1-Profil institutionnel et politique de l'administration.....	1
2-Profil démographique	1
3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)	4
3.1. Contexte	4
3.2. Organisme(s) responsable(s).....	4
3.3. Programme(s).....	5
4-Synthèse.....	7
5- Diagramme	7
6-Sources.....	8
BRÉSIL	9
1-Profil institutionnel et politique de l'administration.....	9
2-Profil démographique	9
3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)	11
3.1. Contexte	11
3.2. Organisme(s) responsable(s).....	12
3.3. Programme(s).....	14
4-Synthèse.....	16
5-Diagramme	17
6-Sources.....	17
MEXIQUE	19
1-Profil institutionnel et politique de l'administration.....	19
2-Profil démographique	20
3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)	21
3.1. Contexte	21
3.2. Organisme(s) responsable(s).....	22
3.3. Programme(s).....	24
4-Synthèse.....	28
5-Diagramme	29
6-Sources.....	29

NOUVELLE-ZÉLANDE	31
1-Profil institutionnel et politique de l'administration.....	31
2-Profil démographique	31
3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)	32
3.1. Contexte	32
3.2. Organisme(s) responsable(s).....	34
3.3. Programme(s).....	34
4-Synthèse.....	36
5-Diagramme	37
6-Sources.....	39
SYNTHÈSE GÉNÉRALE/ANALYSE	40

AUSTRALIE

1-Profil institutionnel et politique de l'administration

La Constitution de 1901 a transformé les six colonies britanniques préexistantes, qui étaient dotées d'une large autonomie, en une fédération australienne (*Commonwealth of Australia*) comprenant six États : Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie-Occidentale, Australie-Méridionale et Tasmanie.

Le Parlement (le corps législatif) et le gouvernement fédéraux sont responsables de l'ensemble des questions d'intérêt national. Un gouvernement et une assemblée dans chacun des six États (ainsi que le Territoire du Nord et le Territoire de la capitale de l'Australie, similaires aux États et dotés d'une large autonomie) complètent les actions du gouvernement fédéral. Le gouvernement local est constitué d'environ 900 institutions administratives locales au niveau des villes, des agglomérations et des cantons.

Les 148 sièges à la Chambre des représentants sont répartis entre les États, en tenant compte de leur population. Les élections à la Chambre des représentants ont lieu au moins tous les trois ans. Au Sénat, chaque État est représenté par 12 sénateurs, le Territoire de la capitale de l'Australie et le Territoire du Nord en ont chacun deux. Normalement, le mandat des sénateurs représentant les États est de six ans, le Sénat étant renouvelé par moitié tous les trois ans. Les sénateurs représentant les territoires exercent un mandat d'un maximum de trois ans et ils sont élus en même temps que les représentants.

Sa Majesté Elizabeth II est officiellement Reine d'Australie, où elle est représentée par un gouverneur-général et un gouverneur dans chacun des six États. Quatre formations politiques importantes sont représentées au Parlement fédéral : le Parti travailliste australien, les Démocrates australiens, le Parti libéral et le Parti national d'Australie.

Le pouvoir judiciaire du gouvernement fédéral est dévolu à la Cour suprême d'Australie et aux autres cours de justice créées par le Parlement fédéral. Le Parlement a créé la Cour fédérale d'Australie ainsi que la Cour des affaires familiales pour traiter certains domaines particuliers de la législation fédérale.

2-Profil démographique

On estime que le nombre d'aborigènes d'Australie était 350 000 lorsque les Européens sont arrivés en 1788. Malgré le fait que leur population soit plus rurale que la population générale, deux aborigènes sur trois sont urbains. En Tasmanie, les aborigènes ont été exterminés au XIX^e siècle. La majorité de la population australienne est descendante d'immigrants du XIX^e et XX^e siècle, en grande partie du Royaume-Uni et d'Irlande. Bien que les colonies australiennes aient été fondées en tant que colonies pénitentiaires (sauf l'Australie-Méridionale et l'Australie-Occidentale), l'arrivée de bagnards britanniques en Australie a progressivement décliné entre 1840 et 1868. Pendant la ruée vers l'or de la fin du XIX^e siècle, les bagnards et leurs descendants sont devenus une petite minorité face aux centaines de milliers de colons du monde entier.

Depuis la restitution des terres de 1976, de nombreux aborigènes sont retournés vivre sur les lieux de vie de leurs ancêtres d'où ils avaient été chassés. Ils sont donc pour la plupart concentrés dans les régions septentrionales du pays. Beaucoup vivent dans des réserves appelées « communautés », mais la majorité s'est intégrée dans les milieux urbains avec la population issue de l'immigration. Aujourd'hui, on retrouve 410 000 aborigènes en Australie. Comme l'indique le tableau suivant, il y a 1 291 communautés aborigènes en Australie, représentant 110 000 aborigènes⁵. On retrouve la majorité de ces communautés dans le Territoire du Nord (53 %) suivi de l'Australie-Occidentale (22 %), du Queensland (11 %), de l'Australie-Méridionale (8 %), la Nouvelle-Galles du Sud (5 %) et la Tasmanie et Victoria (moins de 1 %) (voir le tableau ainsi que la carte⁶). Parmi ces communautés, l'*Australian Bureau of Statistics* en relève 1 210 qui sont géographiquement éloignées et isolées.

Communautés aborigènes		
Population et nombre de communautés par État/territoire		
État/territoire	Nombre d'individus	Nombre de communautés
Nouvelle-Galles du Sud	120 047	67
Victoria	25 059	2
Queensland	112 575	149
Australie-Occidentale	23 377	106
Australie-Méridionale	58 467	285
Tasmanie	15 856	1
Territoire du Nord	50 845	681
Capitale Nationale	3 548	0
Total	410 003	1 291

Source : Australian Bureau of Statistics; ABS Catalogue No.4705.0; Population Distribution, Indigenous Australians, 2001 *Australia*; Commonwealth of Australia; 2001, <http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/ProductsbyCatalogue>

L'anglais est la langue officielle de l'Australie et elle est parlée par près de 100 % de la population, même si certaines communautés aborigènes continuent de parler leur langue d'origine. Par exemple, de 70 % à 80 % des aborigènes du Territoire du Nord parlent un autre langage que l'anglais⁷. L'italien, le cantonais et le grec sont très largement utilisés. En Australie, 91 % de la population vit en milieu urbain (2006⁸).

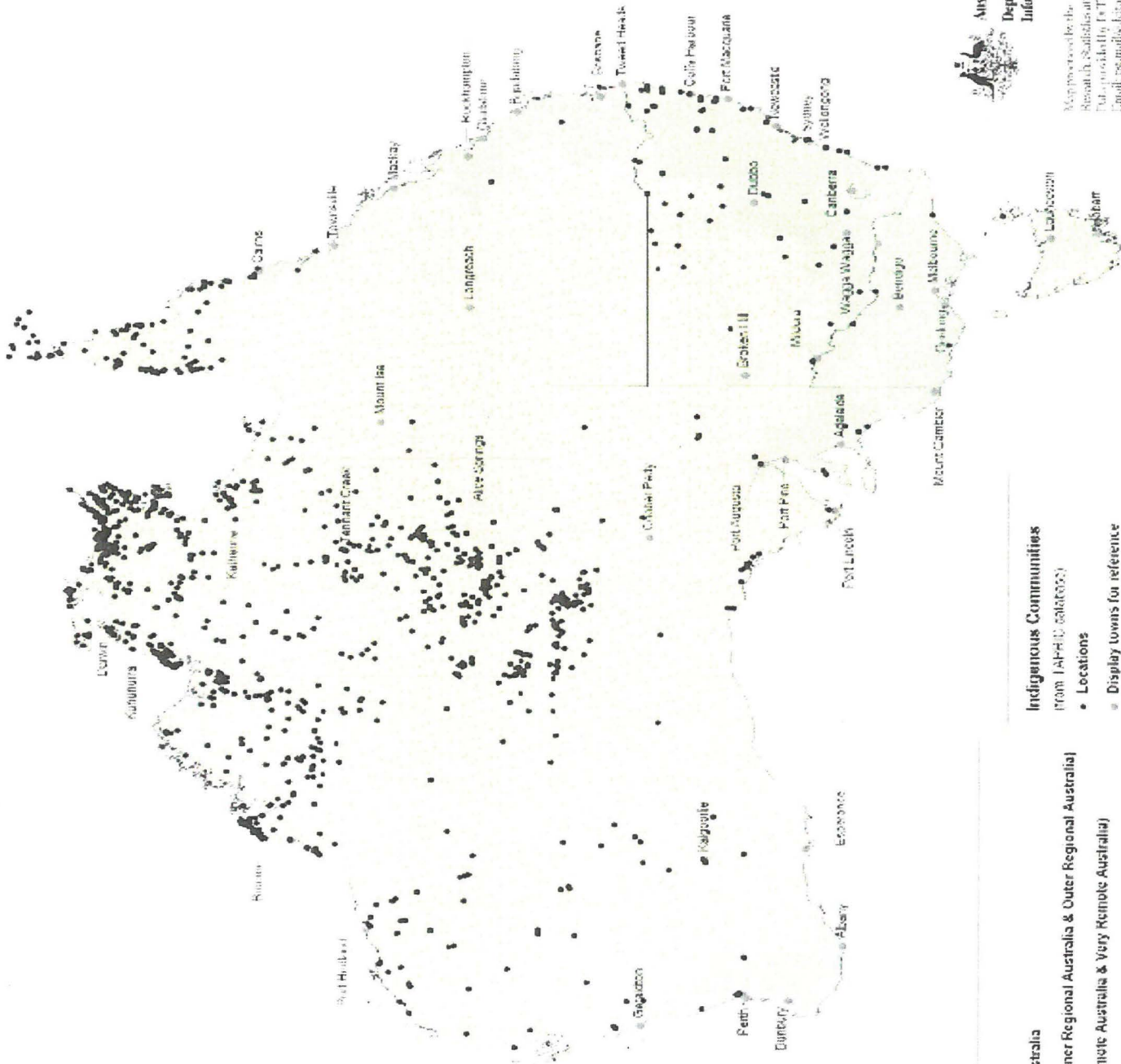
⁵ Australian Government, Department of Communications, Information Technology and the Arts, Telecommunications Action Plan for Remote Indigenous Communities, TAPRIC, Report on the Strategic Study for Improving Telecommunications in Remote Indigenous Communities, May, 2002, http://www.dcita.gov.au/indigenous_programs/publications_and_reports/recent/tapric_report_and_other_government_reports_on_indigenous_communications

⁶ Australian Government, Department of Communications, Information Technology and the Arts, Indigenous Communities map, <http://www.dcita.gov.au>

⁷ Australian Government, Department of Communications, Information Technology and the Arts, Telecommunications Action Plan for Remote Indigenous Communities, TAPRIC, Report on the Strategic Study for Improving Telecommunications in Remote Indigenous Communities, May, 2002, http://www.dcita.gov.au/indigenous_programs/publications_and_reports/recent/tapric_report_and_other_government_reports_on_indigenous_communications

⁸ Atlas encyclopédique mondial 2006, Grande-Bretagne, Libre-expression, 2006

Indigenous Communities (Remoteness Structure)



Remoteness Structure
 Major Cities of Australia
 Regional (ABS - Inner Regional Australia & Outer Regional Australia)
 Remote (ABS - Remote Australia & Very Remote Australia)

Indigenous Communities
 from IAPHR (2010/11)
 • Locations
 • Display towns for reference

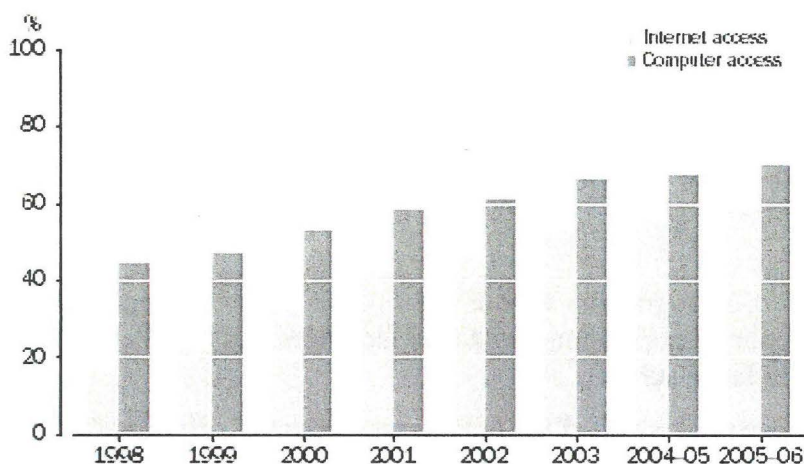


Map prepared by the
 Research, Statistics and Technology Branch
 Tele: 02 6289 1000
 Email: rem@nic.gov.au

3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)

3.1. Contexte

Avec un taux de pénétration de 65 % à 70 %, l'Australie fait partie des pays où l'utilisation d'Internet est la plus répandue⁹. Effectivement, il y a en Australie près de 15 millions d'utilisateurs pour une population totale d'environ 21 millions d'habitants¹⁰. Malgré un taux de pénétration aussi élevé, le gouvernement australien s'est donné pour mission d'étendre les avantages des TIC dans les régions éloignées du pays. Par conséquent, le gouvernement australien a annoncé en 2005 sa plus grande assistance en matière de télécommunications de son histoire à l'endroit des communautés éloignées. En effet, *Connect Australia* est un ensemble de mesures (1,05 milliard de dollars canadiens) qui vise à faciliter l'accès aux services de télécommunications pour la population dans les zones éloignées et isolées.



Source : Australian Bureau of Statistics, *Household Use of Information Technology, Australia, 2005-06*, <http://www.abs.gov.au/Ausstats/abs@.nsf/0/acc2d18cc958bc7bca2568a9001393ae?OpenDocument>

3.2. Organisme(s) responsable(s)

Le domaine des TIC en Australie est caractérisé par la prépondérance des « agences¹¹ » dans le pilotage des programmes. En effet, les agences régissent :

- la stratégie;
- le développement;
- la mise en œuvre;
- l'encadrement et le soutien des projets.

⁹ 70 % selon les statistiques de 2007 provenant d'Internet World. Stats, <http://www.internetworldstats.com> et 65 % selon les statistiques de eMarketer en janvier 2007 publiées dans le Journal du Net, http://www.journaldunet.com/cc/01_internautes/inter_nbr_mde.shtml En 2005-2006, 70 % des ménages australiens avaient accès à un ordinateur personnel et 60 % avaient accès à Internet selon l'*Australian Bureau of Statistics*, <http://www.abs.gov.au/Ausstats/abs@.nsf/0/acc2d18cc958bc7bca2568a9001393ae?OpenDocument>

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ En Australie, les agences sont l'équivalent des départements.

Département des Communications, des Technologies de l'information et des Arts

En ce qui a trait au programme *Connect Australia*, l'agence responsable est le Département des Communications, des Technologies de l'information et des Arts. Celui-ci a la responsabilité :

- D'implanter les politiques gouvernementales ciblées pour encourager entre autres le développement des communications, des technologies de l'information, des arts et du sport.
- D'atteindre les objectifs du gouvernement dans ces secteurs.

Le département administre aussi des programmes mis en place pour assurer l'atteinte des objectifs dans chacun de ces mêmes secteurs, y compris le programme de développement culturel, les programmes d'assistance au développement des films du Commonwealth, les programmes sociaux désignés pour l'amélioration des télécommunications et les services de diffusion dans les régions rurales et éloignées, les programmes spécifiquement dédiés aux aborigènes et touchant la culture, le sport et la diffusion, et les programmes qui appuient financièrement le développement d'installations sportives approuvés par le gouvernement australien. Les programmes du Département des Communications, des Technologies de l'information et des Arts sont financés par des crédits budgétaires fédéraux. Tel qu'il a été indiqué précédemment, une enveloppe de 1,05 G\$ CA a été octroyée par le gouvernement australien pour la création de programmes améliorant ainsi l'accès aux services de télécommunications.

3.3. Programme(s)

- ***Connect Australia***¹² : Ce programme a pour objectif de faciliter l'accès aux services de télécommunications pour la population des zones éloignées et isolées. Il est subdivisé en sous-programmes de la façon suivante :
 - ***Broadband Connect*** : Il s'agit d'un programme visant à offrir aux Australiens des régions éloignées un accès abordable aux services de connexion Internet à large bande. (778 M\$ CA pour les quatre prochaines années);
 - ***Clever Network*** : Ce programme fournira des services innovants dans la technologie à large bande pour les communautés régionales, rurales et éloignées. Clever Network financera les applications de la bande passante et les infrastructures à large bande pour dynamiser l'innovation dans les services rendus à ces communautés. (103 M\$ CA pour les quatre prochaines années);
 - ***Mobile Connect*** : Afin d'étendre la couverture de la téléphonie portable dans les plus petites communautés régionales et le long des autoroutes aux endroits stratégiques ou importants économiquement, ce programme prévoit le financement de l'infrastructure en partenariat avec les communautés et les gouvernements des États concernés. (27,3 M\$ CA pour les quatre prochaines années);

¹² Australian Government, Department of Communications, *Information Technology and the Arts, Funding, programs and supports, Connect Australia*, http://www.dcita.gov.au/communications_for_business/funding_programs_and_support/connect_australia#overview

- **Backing Indigenous Ability (BIA)¹³**: Spécifiquement prévu pour les 25 % d'aborigènes vivant dans des régions éloignées, ce programme entend financer des actions dans les domaines de la télévision, de la radiophonie, de la téléphonie, d'Internet, de la vidéoconférence et la formation/éducation. Ce programme cible les 110 000 indigènes vivant dans des communautés de moins de 3 500 habitants. Parmi les 1 210 communautés aborigènes des régions éloignées, il y en aurait au moins 400 qui seraient totalement dépourvus d'un accès aux services de télécommunications. (82 M\$ CA pour les quatre prochaines années).

Le programme **BIA** est une initiative visant l'amélioration des services en communication dans les trois domaines suivants :

- **National Indigenous Television** (45,5 M\$ CA) : Établissement d'une organisation pour développer, produire et enrichir le contenu télévisuel indigène. *National Indigenous TV* fournira un contenu télévisuel dédié aux aborigènes par câble ou satellite à travers l'Australie;
- **Indigenous Remote Radio Replacement** (3 M\$ CA) : Remplacement et amélioration des infrastructures radiophoniques désuètes et non interconnectées aborigènes dans les 79 régions éloignées qui sont desservies par des licences radiophoniques;
- **BIA telecommunications program** (33,3 M\$ CA) : Financement pour pallier les besoins en matière de télévision, de radiophonie, de téléphonie, d'Internet, de vidéoconférence, de formation/éducation et de la promotion et développement de contenus aborigènes en ligne.

Le **BIA telecommunications program** a été développé pour répondre aux besoins des communautés aborigènes éloignées en matière de télécommunications. Il faut préciser que plusieurs de ces communautés ont un grand retard en ce qui a trait à leurs outils de communication. C'est ainsi que certaines d'entre elles n'ont pas accès à un téléphone, ce qui représente une nécessité de base que le gouvernement s'est engagé à fournir. (Un téléphone public pour chaque communauté aborigène éloignée de deux résidences permanentes et plus et de 20 à 49 résidents et des téléphones supplémentaires pour les communautés plus peuplées.) En plus de ce premier engagement, il a aussi prévu :

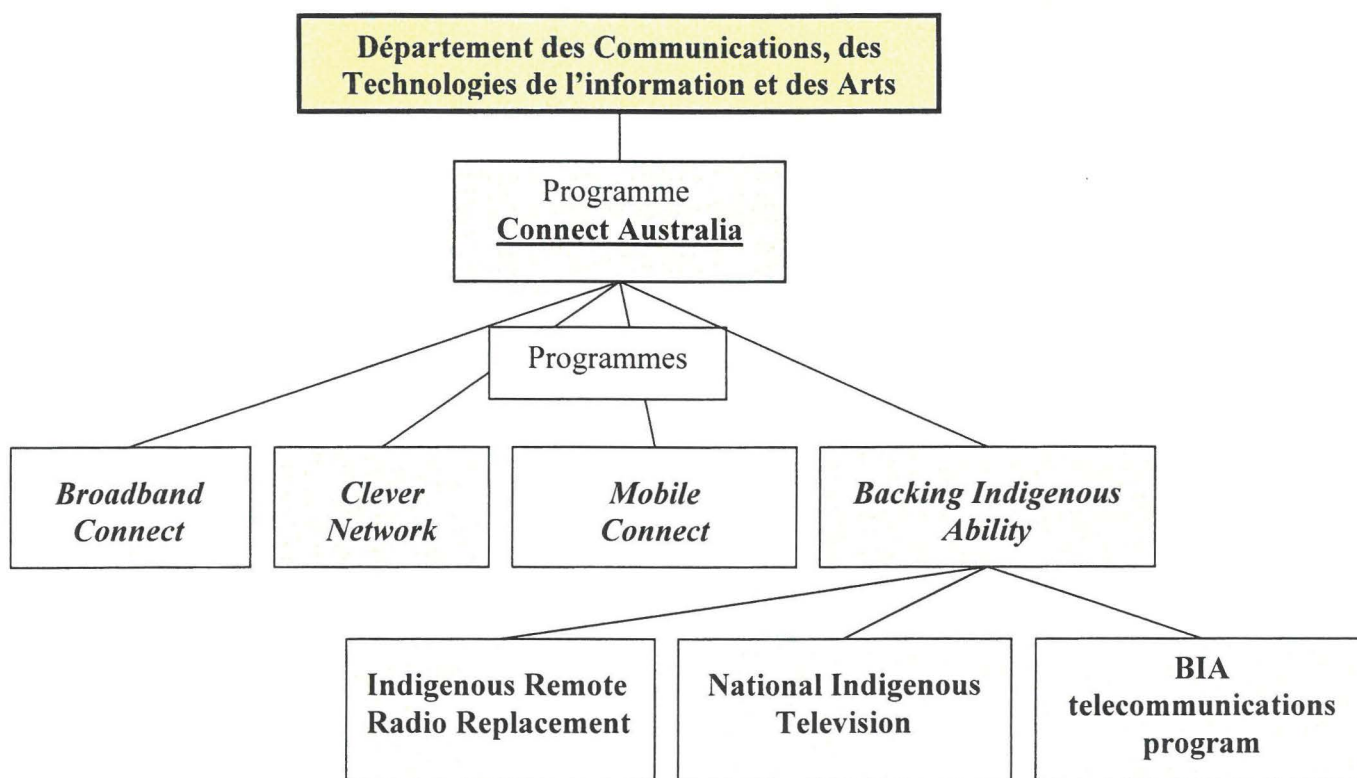
- D'implanter et de soutenir l'accès public à Internet dans les communautés aborigènes identifiées de 150 habitants et plus tout en fournissant ou renouvelant l'équipement dans les points d'accès publics existants;
- D'encourager les agences gouvernementales, non gouvernementales et les centres publics d'accès à Internet à offrir des services de téléconférence;
- De soutenir la viabilité et l'utilisation des télécommunications à travers la formation, le développement des habilités, la sauvegarde de l'information et l'inclusion de contenu culturellement approprié.

¹³ Australian Government, Department of Communications, Information Technology and the Arts, *Backing Indigenous Ability*, Delivering a comprehensive telecommunications package in indigenous communities, Discussion paper, March 2006, http://archive.dcita.gov.au/data/assets/pdf_file/37996/BIA_discussion_paper_approved.pdf

4-Synthèse

Dans le cadre de sa stratégie de développement des TIC, l'Australie a mis en œuvre un vaste programme aux objectifs multiples. En effet, le programme *Connect Australia* se veut une approche visant l'implantation, l'amélioration et l'universalisation de l'utilisation des TIC pour tous les citoyens d'Australie. En plus de viser les collectivités éloignées, la démarche couvre des populations spécifiques, dont certaines communautés aborigènes que l'on considère isolées et éloignées. Pour les peuples aborigènes, on remarque que la stratégie est très personnalisée. Faisant partie des sous-programmes de *Connect Australia*, *Backing Indigenous Ability* constitue un ensemble de mesures concrètes au niveau de la connectivité tant téléphonique qu'Internet pour les collectivités aborigènes isolées et éloignées. De plus, la création de contenus spécifiquement aborigènes sur le plan télévisuel, radiophonique et numérique (en ligne) fait en sorte que le programme englobe tous les enjeux techniques, opérationnels et culturels liés à l'utilisation des TIC par les aborigènes. Ainsi, l'Australie a opté pour un programme particulier afin d'intensifier et de développer l'utilisation des TIC chez les populations aborigènes et ainsi combattre la fracture numérique autant en termes de connectivité géographique que de contenus personnalisés.

5- Diagramme



6-Sources

ATLAS ENCYCLOPÉDIQUE MONDIAL 2006, Grande-Bretagne: Libre-expression, 2006.

AUSTRALIE, Departement for Communication, Information Technology and the Arts (Page consultée en janvier 2007). Site du Departement for Communication, Information Technology and the Arts, [en ligne], <http://www.dcita.gov.au/>

AUSTRALIE, Gouvernement de l'Australie (Page consultée en janvier 2007). Site du Gouvernement de l'Australie, [en ligne], <http://www.australia.gov.au/>

INTERNET WOLRD STATS, Usage and Population Statistics (Page consultée en janvier 2007). Site Web, [en ligne], <http://www.internetworldstats.com/>

BRÉSIL

1-Profil institutionnel et politique de l'administration

Le Brésil est une république fédérative constituée de 26 États disposant chacun d'un gouvernement et d'un gouverneur propre. Au fil des années, les constitutions successives ont conservé le système présidentiel et la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le corps législatif national, le Congrès, est composé de deux chambres, la Chambre des députés et le Sénat fédéral. Le nombre de représentants de chaque État et de chaque district fédéral à la Chambre des députés est proportionnel à la population. Les députés sont élus pour quatre ans au scrutin secret direct selon le système du droit de vote universel (adopté pour toutes les élections dans la fonction publique).

Le Sénat comprend trois sénateurs par État plus trois sénateurs pour le district fédéral et ses membres sont élus pour huit ans. Les élections sénatoriales sont des élections partielles (un tiers puis deux tiers des membres sont renouvelés à intervalles de quatre ans), qui se tiennent parallèlement à l'élection des députés. Les députés et les sénateurs peuvent être réélus indéfiniment.

On dénombre environ 15 partis politiques au Brésil. La loyauté politique et la ligne de parti ne sont pas une priorité dans ce pays, de sorte que les politiciens changent souvent de parti et que le nombre de sièges détenus par chaque parti varie régulièrement. Par ailleurs, il arrive que le président de la République éprouve des difficultés à obtenir l'appui des partis qui sont idéologiquement favorables à son programme, car il n'est pas rare que les membres des partis votent en toute indépendance et s'opposent aux priorités de leur président. Le président de la République fédérative du Brésil, qui ne peut être réélu qu'une fois, est le chef de l'exécutif qui regroupe 18 agences.

L'autorité judiciaire est exercée par la Cour suprême fédérale, la Cour supérieure de justice et les tribunaux régionaux. Certaines questions spécifiques (élections, emploi, affaires militaires, etc.) relèvent de tribunaux spéciaux. Tous les juges, au niveau des États comme au niveau fédéral, sont nommés à vie. La Cour suprême fédérale siège dans la capitale, Brasília, dont la juridiction couvre l'ensemble du pays. Elle se compose de sept juges, disposant d'une connaissance et d'une expérience établies des diverses lois et de la Constitution, qui sont nommés par le président de la République avec l'approbation préalable du Sénat.

2-Profil démographique

Le Brésil est un pays très diversifié dont la population a ses origines aussi bien dans le continent américain qu'en Europe, en Afrique et en Asie. Plus précisément, cette population comprend quatre grands groupes : les Portugais, qui ont colonisé le pays au XVI^e siècle; les Africains; un certain nombre de colons d'origines diverses d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Asie, qui se sont implantés dans le pays depuis le milieu du XIX^e siècle; les populations indigènes relevant des groupes linguistiques Tupi et Guarani. Les mariages croisés entre les Portugais et les indigènes ont été chose commune depuis la rencontre de ces peuples. Alors que les Portugais ont constitué

initialement l'essentiel de l'apport ethnique européen, un certain nombre de vagues d'immigration ultérieures sont à l'origine de la diversité ethnique et culturelle du pays.

Depuis le milieu du XX^e siècle, l'urbanisation a été le principal moteur de l'évolution du paysage brésilien. Cette urbanisation a eu pour effet de concentrer la majorité de la population dans les zones industrialisées du littoral atlantique, c'est-à-dire dans les États du sud-est et du nord-est du pays où l'on trouve les mégapoles de São Paulo et de Rio de Janeiro, ainsi que dans les grandes villes du nord-est (Salvador [Bahia] et Recife).

Le Brésil est connu pour ses disparités régionales, avec au sud des États tels que São Paulo, Rio de Janeiro et Espírito Santo, plus industrialisés et plus riches que les États du nord-est et de l'intérieur tels que Bahia, Rio Grande do Norte et Amazonas, plus pauvres. En conséquence, l'exode des populations des régions du nord-est et de l'intérieur vers les États du sud-est est important depuis 1970. Toutefois, les pouvoirs publics ont récemment signalé que les mouvements de population se sont réorientés vers les régions du centre et du nord, moins peuplées. Au Brésil, 82 % de la population vit en milieu urbain¹⁴.

Actuellement, il y aurait 217 peuples indigènes représentant approximativement 370 000 individus, soit 0,2 % de la population totale de 186 millions en 2007¹⁵. En 2002, on a signalé 45 groupes d'indigènes qui n'étaient pas encore entrés en contact avec le reste du monde¹⁶. La Constitution de 1988 contient un chapitre reconnaissant les droits des indigènes sur les terres qu'ils occupent traditionnellement.

La démarcation des terres indigènes est en cours dans diverses régions du pays. Elle consiste à reconnaître les contours de la réserve, à en marquer les limites sur le terrain et la faire homologuer par l'Union (décret du président de la République), l'enregistrer chez un notaire (au Brésil : Cartório de Imóveis). On note que 60 % de la population indigène vit dans la région appelée Amazônia Legal comprenant les régions : Amazonas, Acre, Amapá, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins et Mato Grosso. Bien que les statistiques soient incomplètes, il y aurait de 10 à 15 % d'indigènes vivant en milieu urbain¹⁷.

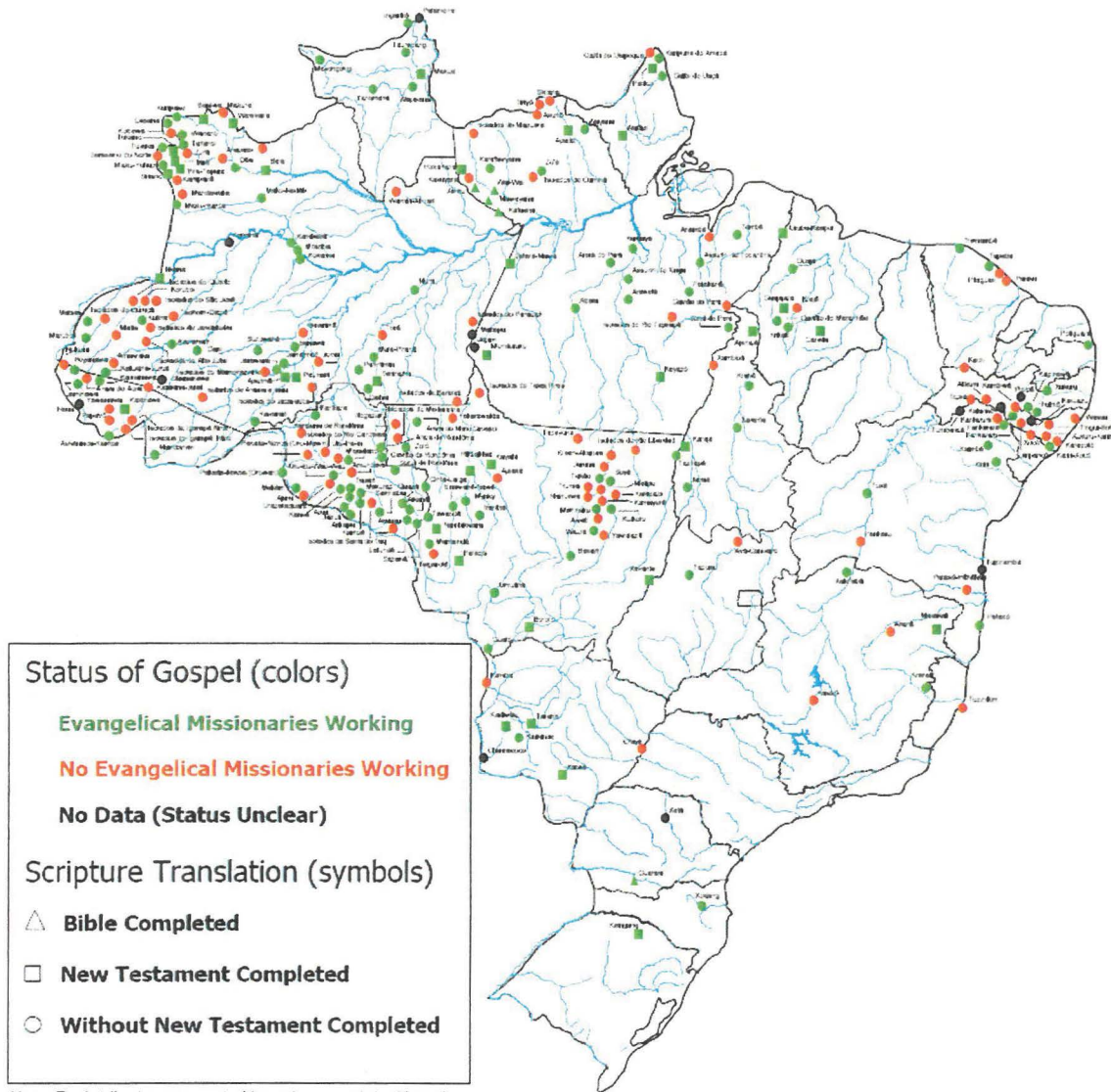
¹⁴ Atlas encyclopédique mondial 2006, *Grande-Bretagne, Libre-expression*, 2006

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Instituto socioambiental, *Indigenous Peoples in Brazil*, <http://www.socioambiental.org/>

¹⁷ *Ibid.*

Indigenous Tribes of Brazil



Source: AMTB, Department of Indigenous Affairs (Paulo Bottrel, JMN-CBB)
 Production: Ted Limpic SEPAL (www.sepal.org.br)
 Data: April 2005

3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)

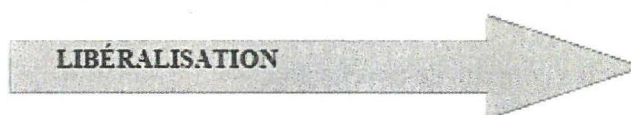
3.1. Contexte

Bien que le taux de pénétration d'Internet ait augmenté de 542 % pendant la période de 2000 à 2007 grâce au processus de libéralisation du marché des télécommunications (*voir le tableau*

suivant), seulement 17,2 % de la population brésilienne utilise Internet (32 130 000 utilisateurs sur une population totale de 186 700 000 individus¹⁸).

Phases de la libéralisation du marché des télécommunications¹⁹

PHASE UN	PHASE DEUX	PHASE TROIS	PHASE QUATRE	PHASE CINQ
Amendement N° 8 à la Constitution	Loi minimale	Loi générale sur les télécommunications	Privatisation	Marché libre
15 août 1995	19 juillet 1996	16 juillet 1997	Juillet 1998	1 ^{er} janvier 2002
<i>Fin du monopole d'Etat, mais ralentissement de la privatisation de Telebrás en raison de l'obligation de promulguer une nouvelle Loi sur les télécommunications.</i>	<i>Ouverture des secteurs de la téléphonie cellulaire, des services à valeur ajoutée et de la transmission par satellite au secteur privé.</i>	<i>Définition détaillée du rôle de l'Etat dans le secteur des télécommunications, création d'Anatel en novembre 1997, directives générales concernant l'ensemble des services de télécommunication.</i>	<i>Phase de « Gestion de la concurrence », avec limitation du nombre des prestataires de services locaux et de services longue distance jusqu'à 2002.</i>	<i>Libéralisation complète du marché des télécommunications.</i>



Le principe du service universel, un des piliers du nouveau modèle des télécommunications brésiliennes, veut que tout citoyen, où qu'il se trouve et quelle que soit sa situation socioéconomique, puisse avoir accès aux télécommunications.

3.2. Organisme(s) responsable(s)

La *Loi générale sur les télécommunications* de 1997 décrivait le rôle et les attributions d'une nouvelle instance de réglementation du secteur, l'*Agência Nacional de Telecomunicações* (Anatel²⁰) et modifiait le rôle des pouvoirs publics qui, de fournisseurs de services de télécommunications, devenaient alors instance de réglementation du secteur et de décision.

Anatel

Anatel est une entité distincte du ministère des Communications (MINICOM). Sur le plan de la structure, Anatel jouit de l'indépendance administrative et de l'autonomie financière. Avant cet ajustement administratif, le ministère des Communications du pays était l'organe public

¹⁸ Internet World Stats, <http://www.internetworldstats.com> Les statistiques de eMarketer font plutôt état de 21,2 millions d'internautes et un taux de pénétration de 11,3 % pour 2006, http://www.journaldunet.com/cc/01_internautes/inter_nbr_mde.shtml

¹⁹ International Telecommunication Union, *Effective regulation study case: Brazil 2001*, ITU, Geneva, Switzerland, 2001, p. 9.

²⁰ Agência Nacional de Telecomunicações, <http://www.anatel.gov.br/>

officiellement responsable de la réglementation de l'ensemble des services de télécommunications du pays. Anatel a rapidement assumé, dès sa création, les fonctions réglementaires du MINICOM, soit au quatrième trimestre de 1997²¹. Mais à l'inverse du MINICOM, qui relevait d'un ministre dont la nomination procédait d'un processus politique et qui dépendait entièrement des budgets arrêtés par les pouvoirs publics, Anatel est un office indépendant financé sur les redevances d'exploitation des licences et des fréquences ainsi que par des crédits budgétaires. Disposant d'une meilleure autonomie, l'agence est en mesure de réagir plus rapidement dans son domaine aux besoins du secteur et de susciter de la part des investisseurs davantage de confiance quant à la transparence et à l'équité de la démarche réglementaire au Brésil.

La mission d'Anatel est définie en fonction d'objectifs sociaux, techniques et économiques²². Au Brésil, le secteur des télécommunications est structuré en fonction de trois grands principes : universalisation, concurrence et qualité. C'est en fonction de ces trois principes que l'on a défini le cadre général de la concurrence ainsi que les obligations des opérateurs, lesquels sont tenus de desservir les régions pouvant de prime abord sembler peu rentables pour un exploitant.

Les principales fonctions²³ d'Anatel consistent à :

- Promulguer les règles afférentes à la prestation et à l'utilisation des services de télécommunications dans le secteur public;
- Établir, contrôler et surveiller la structure tarifaire de chaque type de service assuré dans le secteur public;
- Signer et gérer les contrats de concession;
- Promulguer des règles de procédure afférentes à la prestation de services de télécommunications dans le secteur privé;
- Assurer juridiquement le contrôle, la prévention et la répression des comportements anticompetitifs dans le secteur des télécommunications;
- Administrer le spectre des fréquences radioélectriques et l'utilisation des orbites de satellite;
- Définir les types de services sur la base de leurs fonctions, de leur portée, de leurs modalités, des moyens techniques utilisés, notamment pour la transmission, etc.;
- Superviser la prestation des services et appliquer les sanctions administratives voulues en cas de violation des règles et règlements relatifs aux télécommunications;
- Gérer le Plan général de moyens pour l'universalisation du service téléphonique fixe commuté qui doit rendre accessible les TIC à l'ensemble de la population.

Tout en étant indépendante, Anatel est liée au ministère des Communications. Anatel bénéficie du statut juridique d'institution spéciale relevant directement du chef de l'État (qui nomme les membres de son conseil d'administration et édicte les politiques de télécommunications nationales). Elle est responsable auprès du ministère des Communications. Comme le dispose l'article 19 de la loi sur les télécommunications, Anatel doit communiquer son projet de budget, son rapport annuel et le projet de budget du FISTEL (*Fundo de Fiscaliza ção das Telecomunicações* : Fonds de financement des télécommunications) (article 49) au ministère des

²¹ Agência Nacional de Telecomunicações, <http://www.anatel.gov.br/>

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

Communications²⁴. Par ailleurs, le pouvoir législatif conserve certaines fonctions de supervision de l'agence. Le Congrès peut promulguer des lois qu'Anatel est tenue de mettre en œuvre. En conséquence, Anatel travaille en étroite collaboration avec le pouvoir législatif et le MINICOM, qu'elle tient au fait de l'évolution des télécommunications et des questions de réglementation qui sont soumises à son attention²⁵.

Pour atteindre ses objectifs de service universel, l'administration brésilienne procède en deux temps. Dans un premier temps, elle met en œuvre les objectifs de l'exécutif (le président et le ministre des Communications) dans le Plan général d'universalisation des télécommunications (PGMU) de mai 1998. Ce plan fixe pour les compagnies assurant des services de téléphonie fixe publics des objectifs bien précis en matière de service universel. Ces objectifs sont élaborés par l'agence Anatel et approuvés par l'exécutif (ministère des Communications). Dans un second temps, elle utilise un fonds pour le service universel appelé Fonds pour l'universalisation des services de télécommunications (FUST) qui a été créé pour financer des initiatives de service universel qui viennent s'ajouter à celles énoncées dans le PGMU, par exemple la desserte des hôpitaux et des écoles.

3.3. Programme(s)

Plan général de moyens pour l'universalisation du service téléphonique fixe commuté

Les programmes du PGMU tentent de répondre aux besoins de base (téléphonie, radio, télévision, etc.) des citoyens exclus. L'objectif de ces programmes est d'éliminer la distance géographique et les profondes inégalités socioéconomiques au sein du marché des télécommunications brésilien. Les programmes d'universalisation du Brésil sont inclus dans l'octroi de contrats accordés aux opérateurs de réseaux de télécommunications publics. Ces contrats ont été renouvelés pour la période 2006-2025 et ils exigent que les opérateurs atteignent les objectifs prévus par le PGMU. Ce dernier demande aux opérateurs de réseaux de télécommunications publics :

- De répondre à toute demande pour l'obtention d'une ligne téléphonique à l'intérieur de cinq jours;
- D'assurer une densité minimale de 6,0 téléphones publics/100 habitants partout où les réseaux peuvent se rendre;
- D'installer, à compter de 2006, une station de services publique pour un accès Internet pour chaque tranche de 50 000 habitants;
- D'assurer les dispositions d'accès pour les handicapés;
- De fournir un service téléphonique résidentiel de qualité à un prix abordable pour les populations défavorisées.

FUST (*Fundo de Universalização dos Serviços de Telecomunicações*: Fonds pour l'universalisation des services de télécommunications)

Le Fonds pour l'universalisation des services de télécommunications (FUST) a été voté en août 2000 (loi 9.998). L'objectif de ce fonds est de mobiliser les ressources nécessaires pour financer

²⁴ Agência Nacional de Telecomunicações, <http://www.anatel.gov.br/>

²⁵ *Ibid.*

l'achat et la mise en œuvre d'équipements de télécommunications dans de petites communautés ou dans des régions isolées.

Le principe de ce fonds d'universalisation des services de télécommunications est simple : il s'agit de mettre à contribution les entreprises établies au Brésil dans le secteur des télécommunications et de la téléphonie. Ainsi, depuis le 1er janvier 2001, les compagnies de téléphone et les câblodistributeurs implantés au Brésil doivent investir 1 % de leurs revenus bruts dans le FUST.

En 2001 le ministre des Communications a décidé que le fonds serait utilisé en priorité pour l'éducation (Internet dans les écoles) et les soins de santé. Les écoles et les hôpitaux situés dans des zones isolées seront donc dotés des technologies nécessaires pour prendre en charge des applications comme le téléenseignement, la téléconférence et la télémédecine. Par ailleurs, le fonds doit permettre au public d'avoir accès à l'information numérique (Internet, par exemple) à des conditions favorables dans les bibliothèques et les établissements d'enseignement. Avec l'aide de ce fonds, Anatel doit atteindre plusieurs objectifs :

- Desservir les zones et localités à faible revenu de moins de 100 habitants;
- Anticiper et bonifier les objectifs du Plan général de moyens pour l'universalisation (PGMU);
- Installer des réseaux haute vitesse, desservir des zones frontalières stratégiquement importantes mais éloignées;
- Fournir un accès individuel et une interface aux institutions s'occupant de personnes handicapées et assurer la desserte téléphonique des zones rurales.

Il importe de préciser que les instances brésiliennes n'ont pas encore utilisé les sommes du FUST qui s'élève à plus de 5 milliards de réals (2,75 G\$ CA). Des querelles administratives et politiques seraient en causes²⁶. Fortement critiqué pour n'avoir investi dans aucun programme depuis la création du fonds, le gouvernement a mentionné que le manque de projets viables jusqu'à récemment justifiait l'attente. Cela dit, le gouvernement brésilien a désigné sept secteurs qui vont recevoir du financement provenant du FUST :

- Éducation;
- Santé;
- Télécommunications;
- Soins pour handicapés;
- Sécurité publique;
- Régions éloignées;
- Bibliothèques publiques.

Concrètement, le Brésil investira 413 M\$ CA provenant du FUST pour les quatre prochaines années afin d'étendre les services de télécommunications aux plus négligés. Plus précisément, il sera question de 280 M\$ CA pour étendre le réseau de lignes téléphoniques fixes dans des programmes visant les soins médicaux, les écoles et les institutions pour personnes handicapées.

²⁶ Inter-America Dialogue, *Latin America Advisor/Telecom*, October 13, http://www.tmgtelecom.com/PDFS/10132006_Latin_America_Advisor_telecom_JH_VM.pdf

Puis, 134 M\$ CA sont prévus pour les programmes destinés à étendre les réseaux à large bande pour les municipalités et les écoles.

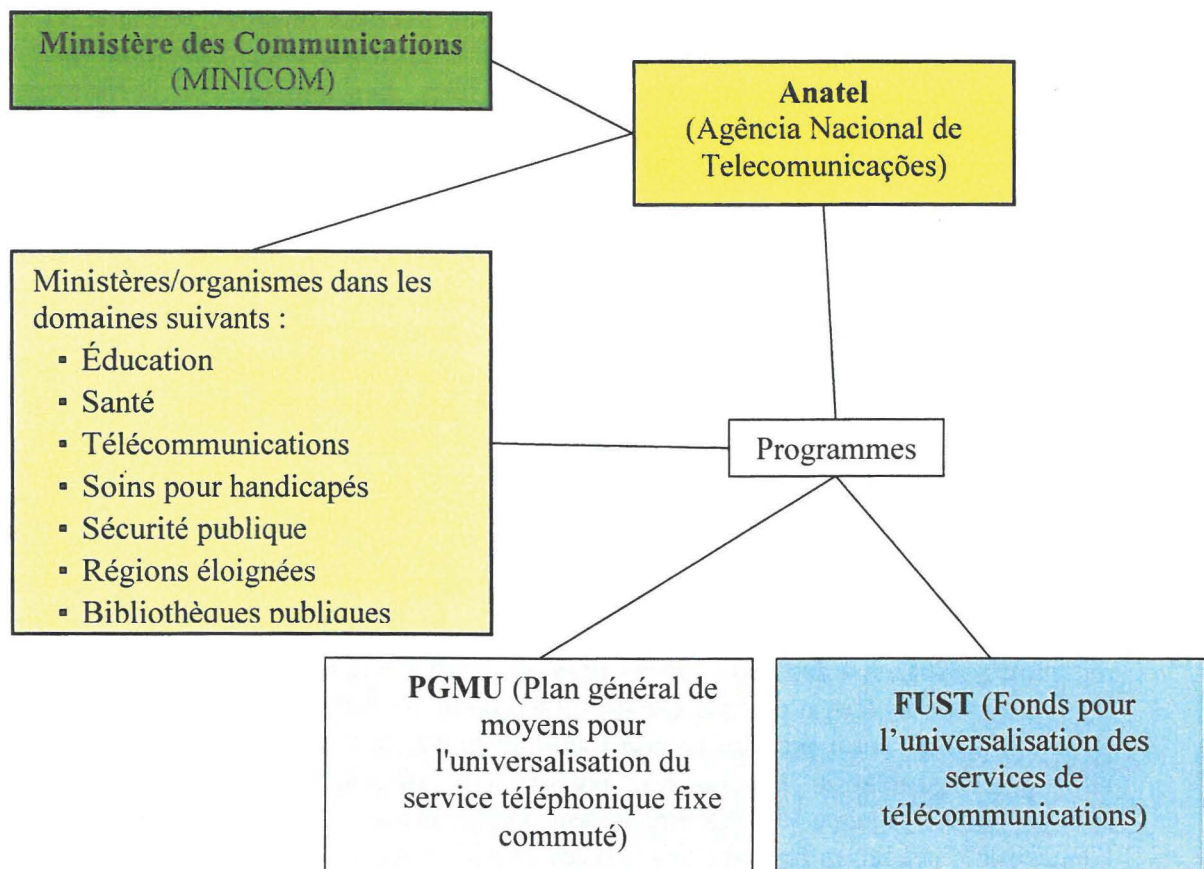
En ce qui concerne les peuples indigènes, le gouvernement brésilien fournira un accès Internet gratuit à des tribus indiennes d'Amazonie, dans le nord-ouest du pays, pour leur permettre de signaler les atteintes à l'environnement et à la forêt. Les ministres de l'Environnement et des Communications du pays sud-américain ont signé cet accord avec le Réseau des peuples de la forêt, un organisme créé en 2003 qui représente les nombreuses tribus autochtones qui vivent dans la forêt tropicale.

Grâce à l'accord, plus de 150 municipalités et petites communautés qui se trouvent dans les régions concernées installeront des télécentres équipés d'ordinateurs afin de donner l'accès à Internet aux autochtones, dont plusieurs vivent sans électricité au cœur de la forêt. Les villes et gouvernements des 13 États concernés devront d'abord installer ces télécentres équipés d'ordinateurs dans les régions concernées. L'État fédéral fournira ensuite l'accès satellitaire à Internet. Les modalités de financement de cet accord sont encore inconnues pour le moment.

4-Synthèse

La situation brésilienne dans le domaine des TIC est en émergence. Chaque jour de plus en plus d'internautes utilisent à profit les possibilités d'Internet. Cela dit, le Brésil, avec ses disparités régionales, fait face à des défis que les pays de l'OCDE ont réussi à surmonter. En effet, certaines régions rurales isolées n'ont pas encore de téléphone et l'implantation d'Internet apparaît encore lointaine. Il faut aussi prendre en considération la situation socioéconomique du pays et la forte taille de sa population. Bien que le processus de libéralisation des télécommunications et la création d'une agence de réglementation indépendante (Anatel) soient venus dynamiser la connectivité, beaucoup restent à faire. Avec le PGMU et le fonds FUST, le Brésil s'est donné les moyens opérationnels et financiers nécessaires pour donner aux communautés les plus reculées, un accès à la téléphonie et/ou à Internet. Mis à part le projet de sauvegarde de la forêt pour les tribus indiennes d'Amazonie, l'État n'a pas prévu de mesures spécifiques pour intégrer les collectivités indigènes dans la société du savoir. Ces collectivités indigènes sont donc visées au même titre que toutes autres communautés isolées par les objectifs du PMGU et du FUST du gouvernement brésilien en termes d'amélioration des télécommunications à l'échelle nationale.

5-Diagramme



6-Sources

ATLAS ENCYCLOPÉDIQUE MONDIAL 2006, Grande-Bretagne, Libre-expression, 2006.

BRÉSIL, Agence Nationale de Télécommunication Anatel (Page consultée en février 2007). Site de l'Agence nationale de télécommunication Anatel, [en ligne], <http://www.anatel.gov.br/>

BRÉSIL, Gouvernement du Brésil (Page consultée en février 2007). Site du gouvernement de la république fédérative du Brésil, [en ligne], <http://www.brasil.gov.br/>

BRÉSIL, ministère des Communications, (Page consultée en février 2007). Site du ministère des Communications, [en ligne], <http://www.mc.gov.br/>

INSTITUTO SOCIOAMBIENTAL, Indigenous Peoples in Brazil (Page consultée en février 2007). Site de l'Instituto Socioambiental, [en ligne], <http://www.socioambiental.org/>

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION, *Effective regulation study case: Brazil 2001*, ITU, Geneva, Switzerland, 2001.

INTERNET WOLRD STATS, Usage and Population Statistics (Page consultée en février 2007).
Site web, [en ligne], <http://www.internetworldstats.com/>

MEXIQUE

1-Profil institutionnel et politique de l'administration

Le Mexique est une république fédérale composée de 32 États et d'un district fédéral. La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) est garantie par la Constitution de 1917. Les présidents sont élus pour une durée de six ans et ne peuvent pas exercer un second mandat. Le président peut émettre des décrets dans le domaine économique et financier grâce au pouvoir que lui délègue le Congrès. Le pays compte principalement trois grandes formations politiques : le Parti d'action nationale, le Parti révolutionnaire démocratique et le Parti révolutionnaire institutionnel.



Source : *Este Servicio es Ofrecido por la Universidad Nacional Autónoma de México*

Le pouvoir législatif repose sur la Chambre des députés (500 élus) et le Sénat (128 membres). Les députés sont élus tous les trois ans et les sénateurs tous les six ans. Le mode de scrutin mixte fait en sorte que 300 circonscriptions électorales désignent chacune un député et 200 autres députés sont élus au suffrage proportionnel à travers tout le pays. Les 200 sièges désignés de façon proportionnelle ont été créés pour donner lieu à une représentativité plus réaliste et ainsi permettre aux petits partis d'accéder plus facilement à la Chambre des députés.

Les organes du pouvoir judiciaire de la Fédération du Mexique sont les suivants : la Cour suprême de justice de la nation (CSJN), le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la fédération, les

tribunaux de circuit, qui fonctionnent de façon unitaire en matière d'appel et de façon collégiale en matière de jugement d'Amparo, les tribunaux de district et le Conseil fédéral de la magistrature. La Constitution régit uniquement l'organisation de la CSJN, du Tribunal électoral et du Conseil fédéral de magistrature. Les organes du pouvoir judiciaire fédéral exercent deux types de fonctions : la fonction judiciaire proprement dite qui se réfère à la tenue des procès fédéraux et la fonction de contrôle de la constitutionnalité, en plus des aspects électoraux, qui possède généralement un caractère judiciaire.

2-Profil démographique

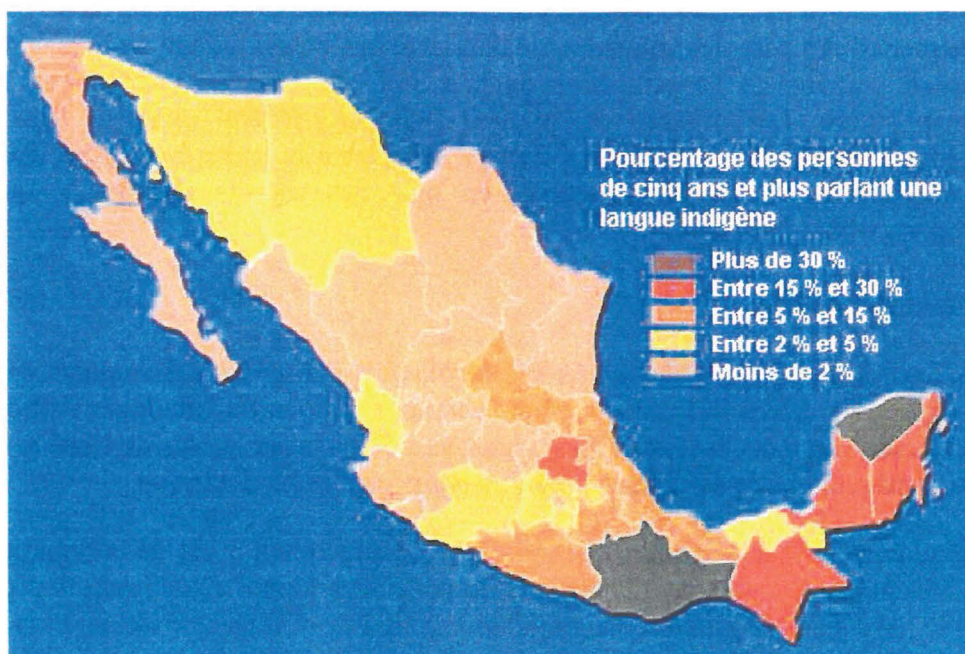
Près de 60 % des Mexicains sont des métis (*mestizo*), c'est-à-dire des descendants à la fois des colonisateurs espagnols et des indigènes²⁷. Dans certaines régions du Mexique, particulièrement dans l'État de Veracruz et dans la Costa Chica (sud-ouest du pays sur la côte de l'océan Pacifique), on retrouve de nombreux métis descendant aussi de Noirs provenant d'Afrique.

Les indigènes ou personnes à prédominance indigène constitueraient 30 % de la population totale. Au Mexique, vivent un peu plus de 12 millions de personnes identifiées comme indigènes²⁸. Ce chiffre en fait le pays ayant la plus grande population indigène d'Amérique latine, et le huitième à l'échelle mondiale. Les indigènes sont majoritaires dans les États du Chiapas, d'Oaxaca et à l'intérieur de la péninsule du Yucatán. De grandes minorités, tels les Nahuas, Tarascos et Mixtèques, sont présentes dans le centre du pays. Dans le nord, les indigènes sont encore moins nombreux. Parmi ces populations, on trouve les Tarahumaras qui vivent dans l'État de Chihuahua et les Yaquis dans l'État de Sonora.

Les peuples indigènes les mieux préservés des influences extérieures sont les Huichols, qui peuplent les vallées isolées de la Sierra Madre occidentale et le nord du Jalisco, et les Tarahumaras, qui sont installés dans la Sierra Madre au nord du Chihuahua. Vivant en marge de la civilisation, sur les arêtes rocheuses inaccessibles et dans les vallées encaissées de leurs territoires ancestraux, ils ont su préserver leur pureté ethnique et leurs traditions. Mais ils ne sont pas les seuls peuples à avoir su conserver la culture de leurs ancêtres, leurs arts et leurs traditions. Les Nahuas, les Mazahuas et les Otomies qui sont les descendants des tribus originaires du centre du Mexique, les Mayas du Yucatan, les Mixes, les Zapotecos, les Mazatecos, les Chinantecos entre autres sont des peuples qui ont en partie conservé leurs costumes, leurs langues, leurs modes de vie traditionnels, et leurs arts qui reflètent leur identité.

²⁷ Atlas encyclopédique mondial 2006, *Grande-Bretagne, Libre-expression*, 2006.

²⁸ *Ibid.*



Source : **SOCIEDAD SECRETARÍA DE EDUCACIÓN PÚBLICA.** *Atlas de México*, México, 1999, <http://www.elbalero.gob.mx/explora/html/atlas/habla.html>

Un petit pourcentage de Mexicains (environ 9 %), que l'on trouve surtout à Mexico et dans les grandes villes, ne descendent que d'Européens, principalement des Espagnols. Durant la période impériale du Mexique et la dictature de Porfirio Díaz à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, des Français et Allemands ont émigré au Mexique et sont venus s'ajouter aux Espagnols. Dans les années 1930, de nombreux Espagnols fuyant la guerre d'Espagne se sont réfugiés au Mexique. De nombreux Polonais et Russes ont émigré au Mexique à la même époque. La plupart des émigrants de cette période se sont installés dans la capitale. Les Amérindiens appartiennent probablement à la catégorie la plus défavorisée. Au cours de la dernière décennie, la pauvreté les a forcés à aller travailler dans les usines (*maquiladoras*) et à vivre dans des bidonvilles aux conditions de vie difficiles. Au Mexique, 75 % de la population est urbaine (2006²⁹).

3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)

3.1. Contexte

Selon *Internet world stats*, parmi les 106 400 000 Mexicains en 2007, il y aurait 20 200 000 usagers d'Internet, soit une croissance de 644 % pour la période 2000-2007. Avec un taux de pénétration de 19 %, le gouvernement mexicain est conscient de son rôle clé dans le développement et l'utilisation des TIC au sein de la population. Bien que le taux de pénétration soit passé de 3 % en 2001 à 19 % en 2007³⁰, il n'en demeure pas moins que l'utilisation d'Internet au Mexique est encore réservée aux mieux nantis :

²⁹ Atlas encyclopédique mondial 2006, *Grande-Bretagne, Libre-expression*, 2006

³⁰ Quant aux statistiques de eMarketer, elles indiquent 20 millions d'internautes et 18,6 % de pénétration en 2006, http://www.journaldunet.com/cc/01_internautes/inter_nbr_mde.shtml

- Revenu supérieur à 38 000 dollars canadiens : 77 % d'utilisateurs;
- Revenu compris entre 5 000 et 38 000 dollars canadiens : 17 % d'utilisateurs;
- Revenu inférieur à 5000 dollars canadiens : 6 % d'utilisateurs.

Le Mexique est un pays qui présente beaucoup d'inégalité et un grand retard en matière de technologies numériques comparativement à d'autres pays, raison pour laquelle l'action du gouvernement est nécessaire pour donner une plus grande équité à l'accès à la société de l'information. Il faut aussi souligner que l'adoption des TIC au Mexique est en lien avec la pénétration des ordinateurs dans les maisons et à la densité téléphonique. En effet, au Mexique, les lignes téléphoniques constituent la principale voie d'accessibilité à Internet et malgré les progrès de la pénétration des lignes tant fixes que mobiles, il y a encore 20 % de la population qui est dépourvue d'accès téléphonique.

Au Mexique, il y a plus de 20 ans qu'on a reconnu l'importance stratégique des TIC dans le développement national. En conséquence, diverses actions ont été entamées afin d'entraîner leur développement et assimilation. Divers mécanismes et dispositions ont été mis en place afin d'assurer la connexité comme l'élaboration du programme connexité du *Système national e-Mexico*. Le gouvernement mexicain a appliqué le *e-Mexico*. Ce dernier est un programme conçu comme une politique publique qui a pour objectif de faire entrer le pays dans la société de l'information en s'appuyant sur les trois ordres de gouvernement (fédéral, étatique et municipal), l'initiative privée, le monde académique, d'autres pays et la société civile.

Annoncé le 1^{er} décembre 2000 dans le premier discours du président Vicente Fox, *e-Mexico* vise à relier tous les réseaux publics et privés déjà en place au sein d'un méga-réseau IP. Les communautés mexicaines les plus isolées devront être reliées à la dorsale nationale par des liens à 2 Mb/s minimum. Le succès de *e-Mexico* dépend de la collaboration du secteur privé. La démarche donne la priorité à la création d'une société intégrée et entièrement branchée, qui offre à tous les citoyens des possibilités équivalentes grâce à la prestation électronique de services et de programmes dans les secteurs de l'apprentissage, de la santé, de l'économie, de l'administration gouvernementale, des sciences, de la technologie, de l'industrie et de la culture. Au Mexique, l'utilisation d'Internet est majoritairement collective (les Centres communautaires numériques et le phénomène des cafés Internet).

3.2. Organisme(s) responsable(s)

Approuvée par décret présidentiel le 6 juin 1995, la *Loi fédérale des télécommunications* posait les fondements de la nouvelle réglementation des télécommunications au Mexique. Les principaux objectifs de cette loi sont :

- D'accélérer le développement du marché des télécommunications au moyen de l'ouverture du secteur à la concurrence et à l'investissement privé;
- D'établir un nouveau rôle pour l'État en tant que régulateur du secteur;
- D'améliorer la qualité, l'accès et l'efficacité des télécommunications grâce à l'usage des technologies de points.

Le secteur des télécommunications mexicain souffre encore de problèmes structurels. Le report de la réforme de la loi sur les télécommunications qui devait déboucher sur une meilleure répartition

institutionnelle des compétences entre l'organisme régulateur (COFETEL) et l'agence chargée de mettre en application le programme (Secrétariat des communications et des transports) porte parfois à la confusion. Un grand nombre d'acteurs participent à la coordination générale de la politique des TIC du Mexique, et la définition des responsabilités et des hiérarchies n'est pas toujours claire. Cela découle en partie du fait que les réformes instaurées depuis 2001 ont ajouté de nouveaux programmes sans éliminer les anciens. Il en résulte des structures opaques et un chevauchement de programmes qui apparaissent comme fragmentés et insuffisamment financés. Bien qu'il existe au niveau supérieur un plan national de développement qui embrasse les TIC et des initiatives d'ensemble comme *e-Mexico* et l'administration en ligne, beaucoup d'institutions publiques restent concurrentes les unes par rapport aux autres lors de la mise en œuvre. Le système *e-Mexico* est financé par un fonds fiduciaire public (Fonds e-Mexico) présidé par le Conseil d'*e-Mexico*. Ce conseil est dirigé par le Secrétariat des communications et des transports, avec les ministères des Finances, de l'Administration publique (« Administration en ligne »), de l'Éducation (« Apprentissage en ligne »), de la Santé (« Santé en ligne ») et de l'Économie (« Économie en ligne ») et la Banque nationale des travaux et services publics (BANOBAS). En 2006, le Fonds *e-Mexico* avait dépensé 109 M\$ CA depuis sa création, le poste de dépenses le plus important étant la connexion des collectivités avec 30 % des fonds³¹. Ses autres activités comprennent : le centre de données (qui héberge toutes les applications d'*e-Mexico* et de quelques autres administrations), les systèmes de suivi (des performances), le service d'assistance et des plateformes (pour le développement de portails et de moteurs de recherche). Le portail citoyen lie les particuliers aux services électroniques des administrations publiques et offre des ressources générales réparties en thèmes sociaux. Il fournit des liens vers les ministères et autres institutions appropriées. Le réseau des centres communautaires numériques, qui sont principalement implantés dans les zones rurales ou désavantagées, offre un accès gratuit à ces services. Le programme est coordonné par le Secrétariat des communications et des transports.

Secrétariat des Communications et des Transports

Le Secrétariat des communications et des transports englobe non seulement les télécommunications mais aussi les autoroutes, les voies ferrées, l'aviation, les installations portuaires et la marine marchande nationale. En ce qui a trait aux TIC, un sous-secrétariat, le Secrétariat des communications et du développement technologique, est en charge des programmes et des politiques liés aux télécommunications.

Commission fédérale des télécommunications (COFETEL)

Organe dépendant du Secrétariat des communications et des transports, la COFETEL a été créée pour réguler et promouvoir le développement des télécommunications dans le pays. La COFETEL a un rôle de conseiller et ses recommandations sont généralement suivies par le Secrétariat des communications et des transports. En fait la COFETEL a pour objectifs de³² :

- Promouvoir la concurrence;

³¹ OCDE, *La diffusion des TICs dans les entreprises : rapport sur le Mexique*, Groupe de travail sur l'économie de l'information, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, octobre 2006, <http://www.oecd.org/dataoecd/30/18/37628995.pdf>

³² Commission fédérale des télécommunications, <http://www.cft.gob.mx/wb2/>

- Surveiller les tarifs d'interconnexion;
- Créer une atmosphère de non-discrimination dans le choix du fournisseur de service;
- Réaliser et administrer les plans techniques fondamentaux;
- Étudier et superviser les performances de concessionnaires et s'occuper des mises aux enchères.

Bien que séparée du Secrétariat des communications et des transports, la COFETEL n'est pas complètement autonome puisque son budget et ses fonctions d'approbation de licences aux opérateurs demeurent sous le contrôle du Secrétariat.

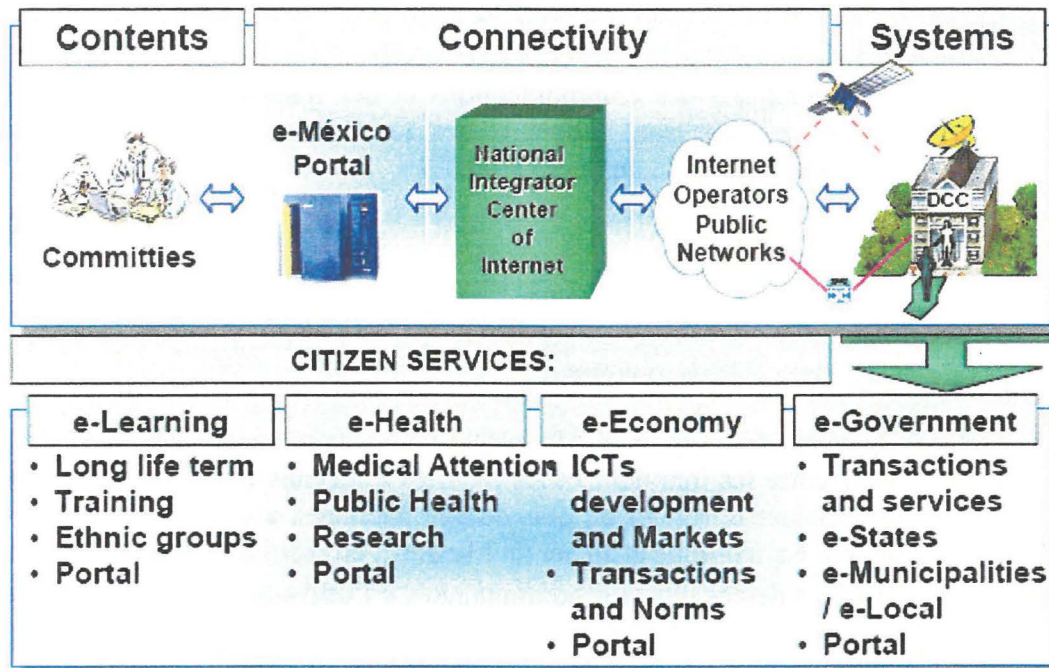
3.3. Programme(s)

Programme e-Mexico

Les objectifs du programme *e-Mexico* visent à :

- Promouvoir la connectivité et le développement de contenus numériques par Internet, à des prix accessibles, entre les individus et les familles à revenus modestes, qui vivent dans des communautés urbaines et rurales de plus de 400 habitants; afin de soutenir leur intégration au développement économique et social du Mexique, en réduisant la fracture numérique;
- Former les familles de ces diverses communautés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de diffusion de la connaissance, en mettant l'accent sur l'autosuffisance, pour consulter et générer des contenus sur Internet comme soutien aux besoins particuliers en matière d'éducation, de culture, de santé et de développement économique;
- Mettre à la disposition de la population en général l'information se rapportant aux services du gouvernement fédéral, des États et des municipalités pour que règnent la transparence et l'équité tout en contribuant à diminuer le temps requis pour la réalisation de diverses démarches et améliorer l'efficacité;
- Intégrer les efforts des principaux paliers gouvernementaux, les intervenants sociaux et privés ainsi que les opérateurs de réseaux de télécommunications du pays.

Les trois principaux axes de la stratégie sont les contenus, la connectivité et les systèmes :



Source : Secretaria de Comunicaciones y Transportes , E-Mexico National System, 2002, <http://www.e-mexico.gob.mx>

- I-Contenus

- 1) Apprentissage en ligne

Offrir, à l'aide d'*e-Mexico*, de nouvelles options d'accès à l'éducation et à la formation qui stimulent l'apprentissage comme un moyen pour le développement intégral des Mexicains, en facilitant l'accessibilité à l'éducation pour tous et en respectant l'identité et l'environnement culturels.

- 2) Santé en ligne

Élever le niveau de bien-être et de santé en intégrant un système technologique à contenu social. Mettre à la disposition de toute la société mexicaine l'information médicale intégrale, qui contribue au développement humain et à celui des institutions du secteur de la santé en éliminant les barrières d'accès à l'information et aux services de santé de sécurité sociale.

- 3) Économie en ligne

Accélérer le processus de développement de l'économie numérique dans les entreprises spécialement dans les micros, petites et moyennes entreprises, pour agrandir la compétitivité de l'économie mexicaine, ainsi que mettre au point la culture de la numérisation de la société, notamment chez les consommateurs.

4) Science, technologie et industrie en ligne

Intégrer une société de l'information et de la connaissance qui atteint un meilleur degré de développement à partir de ses propres modèles et méthodologies qui lui permettent de répondre aux besoins des Mexicains pour le renforcement de leur industrie en lien direct avec le secteur de la recherche, atteignant ainsi les standards de qualité de haute compétitivité dans le marché mondial.

5) Gouvernement en ligne

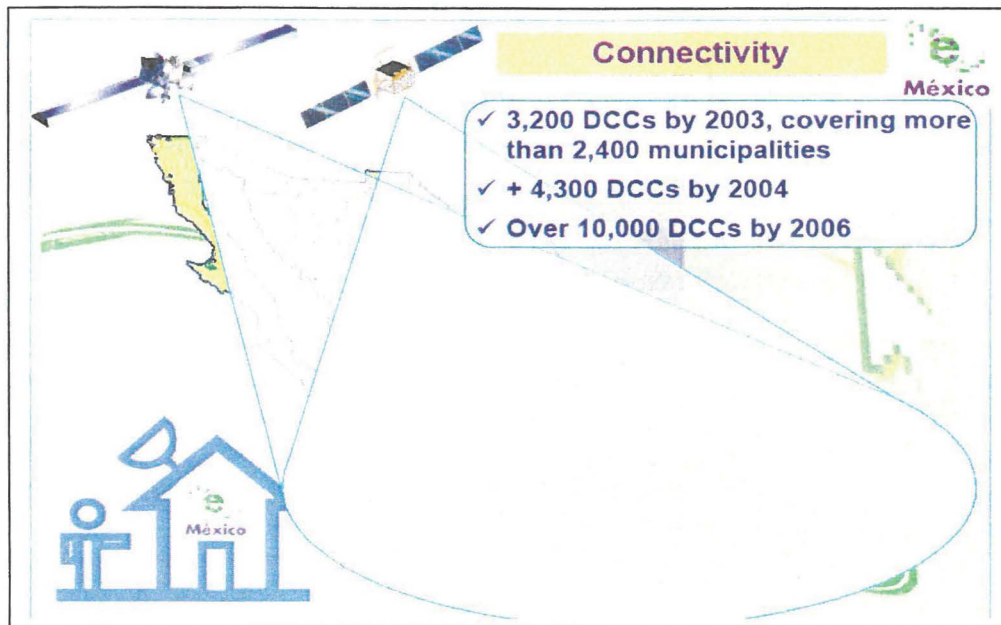
S'assurer qu'il y ait un moyen pour que tous les Mexicains, au niveau national, régional, départemental et municipal, puissent bénéficier de leur droit à l'information et aux services qu'offre l'État, à l'aide des différentes instances de gouvernement du grand réseau du programme *e-Mexico*. L'État lui-même, à travers les diverses instances de gouvernement, assume son obligation de garantir l'accès de toute la population à l'information, l'utilisation et le bénéfice des divers services publics offerts.

▪ II-Connectivité

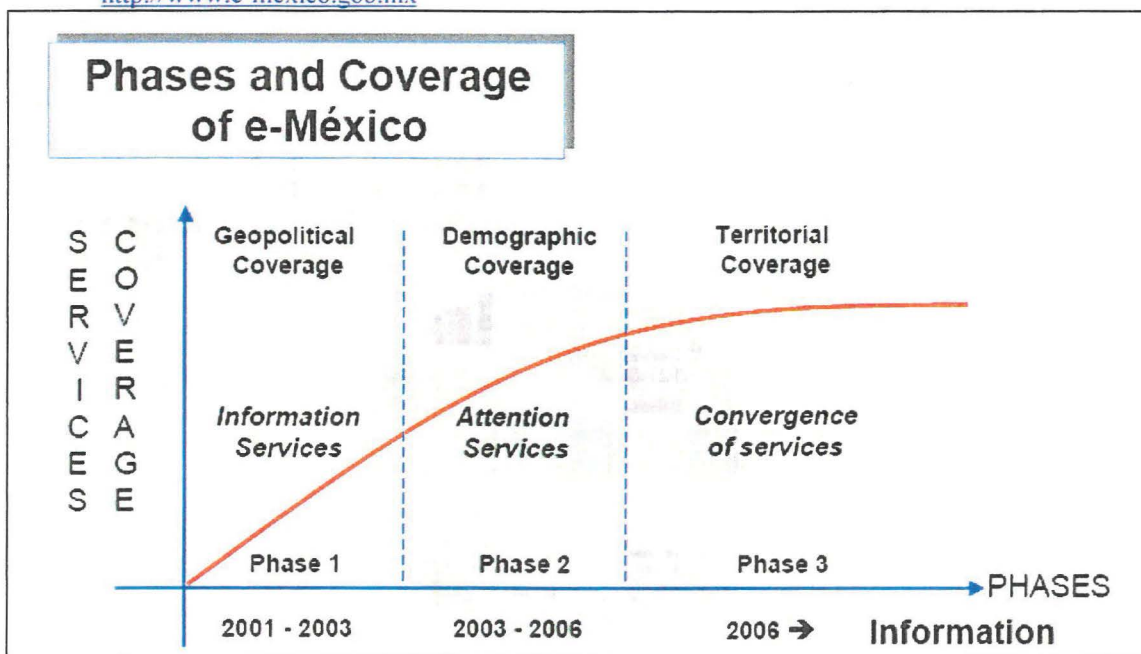
Fondamentalement, les actions en matière de connectivité se concentrent sur deux aspects :

1) Les investissements réalisés par les opérateurs de moyens de télécommunication pour augmenter l'infrastructure et la couverture du service téléphonique dans les foyers mexicains qui permettent de passer de 12 lignes pour 100 habitants en l'an 2000 à environ 25 en 2006.

2) La création d'un réseau de Centres communautaires numériques qui sert à connecter les populations et les familles qui, par limitations économiques et géographiques, ne disposent pas de l'infrastructure de télécommunication nécessaire pour avoir accès à un point de connexion au sein du foyer. Le but ultime du programme est la construction et l'interconnexion de 10 000 à 25 000 Centres communautaires numériques en réseau national. Ce réseau permettrait à 95 % de la population du Mexique d'avoir accès à Internet d'ici à 2025 en utilisant la technologie satellitaire.



Source : Secretaria de Comunicaciones y Transportes, E-Mexico National System, 2002, <http://www.e-mexico.gob.mx>



Source : Secretaria de Comunicaciones y Transportes , E-Mexico National System, 2002, <http://www.e-mexico.gob.mx>

- **La phase 1** visait l'interconnexion, à travers Internet, de 2 445 municipalités dans le pays;
- **La phase 2** consistait à installer 10 000 Centres communautaires numériques offrant un accès Internet à la population dans les communautés;

- **La phase 3** vise à augmenter le *e-learning*, la télémédecine et d'autres applications ayant des effets directs sur la population et les municipalités rurales du Mexique et à installer 25 000 Centres communautaires numériques couvrant plus de 95 % de la population.
- **III-Systèmes**
 - 1) Portail de portails

Le plus important du portail est sans aucun doute l'orientation vers le Mexicain. Les services et l'information seront de meilleure utilité puisqu'ils seront organisés en fonction des axes principaux de la vie : foyer, famille, impôts, éducation, santé, affaires. Chacun d'eux implique la prestation de différents services. Le principe fondamental est que tous les services y soient réunis : Gouvernement en ligne, Santé en ligne, Apprentissage en ligne, Science en ligne, Technologie en ligne, Industrie en ligne, portails d'État et portails municipaux.

- 2) NAP (Point central d'accès au réseau)

Il s'agit d'un centre au sein duquel se fera l'échange de données de tous les opérateurs de réseaux publics de manière à optimiser l'accès aux contenus de *e-mexico*, sans que ces renseignements sortent du pays pour les échanger entre les opérateurs et sans la nécessité d'établir des accords bilatéraux entre opérateurs latéraux mexicains.

- 3) Data Center (Centre informatique du gouvernement)

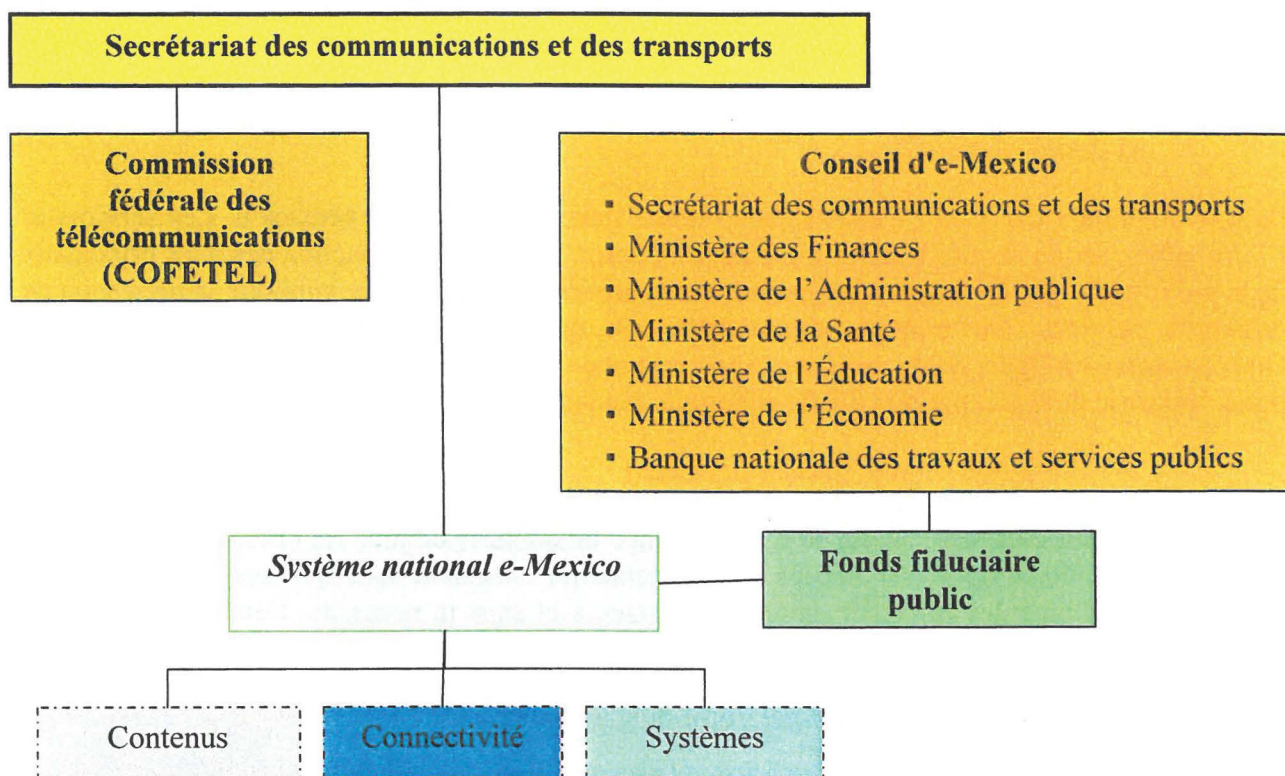
Il s'agit de l'équipement nécessaire pour concentrer les systèmes avec lesquels *e-Mexico* opérera dans ses premiers niveaux de structure d'information et celui par lequel il sera uni avec le reste des contenus dans chaque dépendance ou entité en particulier.

4-Synthèse

Au Mexique, il est impossible sur le court terme que chaque citoyen puisse disposer d'un ordinateur personnel et d'une connexion au foyer. La notion de service universel est relativement différente de certains pays plus développés. C'est pour cette raison que le Mexique mise beaucoup sur un réseau de Centres communautaires numériques qui sert à connecter les populations et les familles qui, par limitations économiques et géographiques ne disposent pas de l'infrastructure de télécommunication nécessaire pour avoir accès à un point de connexion au sein du foyer. Le *Système national e-Mexico* est un projet ambitieux puisqu'il promet d'interconnecter gratuitement 95 % de la population mexicaine sans égard aux lieux géographiques. Les populations indigènes, qui correspondent à 30 % de la population totale, sont donc pleinement incluses dans le programme. En 2005, des Centres communautaires numériques ont été installés dans 17 centres de développement pour les indigènes³³. Cela dit, à l'instar de plusieurs pays en développement le Mexique fait face à des problèmes de financement et de chevauchement administratif. Bien qu'il soit financé par le fédéral, le provincial, les municipalités et le secteur privé, le programme *e-Mexico* fait face à la problématique du sous-financement.

³³ Secretaria de Comunicaciones y Transportes, *E-Mexico National System*, 2002, <http://www.e-mexico.gob.mx>

5-Diagramme



6-Sources

ATLAS ENCYCLOPÉDIQUE MONDIAL 2006, Grande-Bretagne, Libre-expression, 2006.

INTERNET WOLRD STATS, Usage and Population Statistics (Page consultée en mars 2007). Site web, [en ligne], <http://www.internetworldstats.com/>

MEXIQUE, Commission Fédérale des Télécommunications, COFETEL (Page consultée en mars 2007). Site de la Commission fédérale des télécommunications, [en ligne], <http://www.cft.gob.mx/>

MEXIQUE, Gouvernement du Mexique (Page consultée en mars 2007). Site du gouvernement du Mexique, [en ligne], <http://directorio.gob.mx/>

MEXIQUE, Président de la République du Mexique (Page consultée en mars 2007). Site du président de la République du Mexique, [en ligne], <http://www.presidencia.gob.mx/>

MEXIQUE, Programme e-Mexico (Page consultée en mars 2007). Site du programme e-Mexico, [en ligne], <http://www.e-mexico.gob.mx/>

OCDE, La diffusion des TICS dans les entreprises : rapport sur le Mexique, Groupe de travail sur l'économie de l'information, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie (Page consultée en mai 2007) Site de l'OCDE, [en ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/30/18/37628995.pdf>

NOUVELLE-ZÉLANDE

1-Profil institutionnel et politique de l'administration

État souverain indépendant depuis 1947, la Nouvelle-Zélande est membre du Commonwealth depuis 1907. Les facteurs historiques et géographiques combinés à la nature du mouvement d'immigration initial expliquent qu'en dépit de leur accession à l'indépendance en 1947, les Néo-Zélandais restent attachés par un lien de nature sentimentale à la couronne d'Angleterre. En 1949, la citoyenneté néo-zélandaise est devenue distincte de la citoyenneté britannique. La Nouvelle-Zélande est une démocratie parlementaire sans Constitution écrite. Nommé par le gouverneur général, le cabinet, composé d'une vingtaine de ministres, est présidé par le premier ministre. Les îles de Cook et l'atoll de Niue sont des territoires autonomes.

De type parlementaire, le système politique est démocratique, inspiré du modèle britannique, mais avec un Parlement monocaméral. La Chambre des représentants, qui compte 120 membres élus à la proportionnelle mixte pour 3 ans, dont 5 représentant la population maorie. Les Néo-Zélandais ont voté dans le cadre d'un référendum pour un régime mixte à représentation proportionnelle, qui a remplacé le système en place lors du scrutin général de novembre 1996. Les six parties qui siègent au Parlement depuis les premières élections au scrutin de liste avec panachage (régime mixte de représentation proportionnelle) du 12 octobre 1996 sont : le Parti travailliste, le Parti national (conservateur), le Premier parti de Nouvelle-Zélande (centre droit), la 'Coalition progressiste (gauche), l'Union pour l'avenir et l'Association de consommateurs et de contribuables (droite³⁴).

2-Profil démographique

Peuplée d'immigrés, la Nouvelle-Zélande a une population qui est en majeure partie d'origine européenne. En effet, la majorité de la population actuelle descend de Britanniques arrivés après 1840. Récemment, l'arrivée d'Asiatiques de Hong-Kong, de Malaisie et de Polynésie a marqué l'immigration. Parmi les 4 millions d'habitants de la Nouvelle-Zélande, il y a approximativement 3 millions de ceux-ci qui résident sur l'île du Nord, dont 1,5 à Auckland et 1 million dans l'Île du Sud. En 2006, 86 % des Néo-Zélandais vivaient en milieu urbain³⁵.

Les Maoris et les populations du Pacifique sont les deuxième et troisième groupes ethniques les plus représentés. Cela dit, la culture maorie tient toujours une place très importante au niveau national. Alors qu'on prévoyait le déclin des populations indigènes, les peuplades maories ont même retrouvé leur vitalité dans les années 1960. En dépit d'un grand nombre de mariages mixtes entre les populations de Maoris et d'Européens, beaucoup de Maoris ont conservé leur identité culturelle. Puisque le niveau de vie des Maoris est largement inférieur à celui de la population d'origine européenne, des tensions ont encore lieu entre les deux communautés.

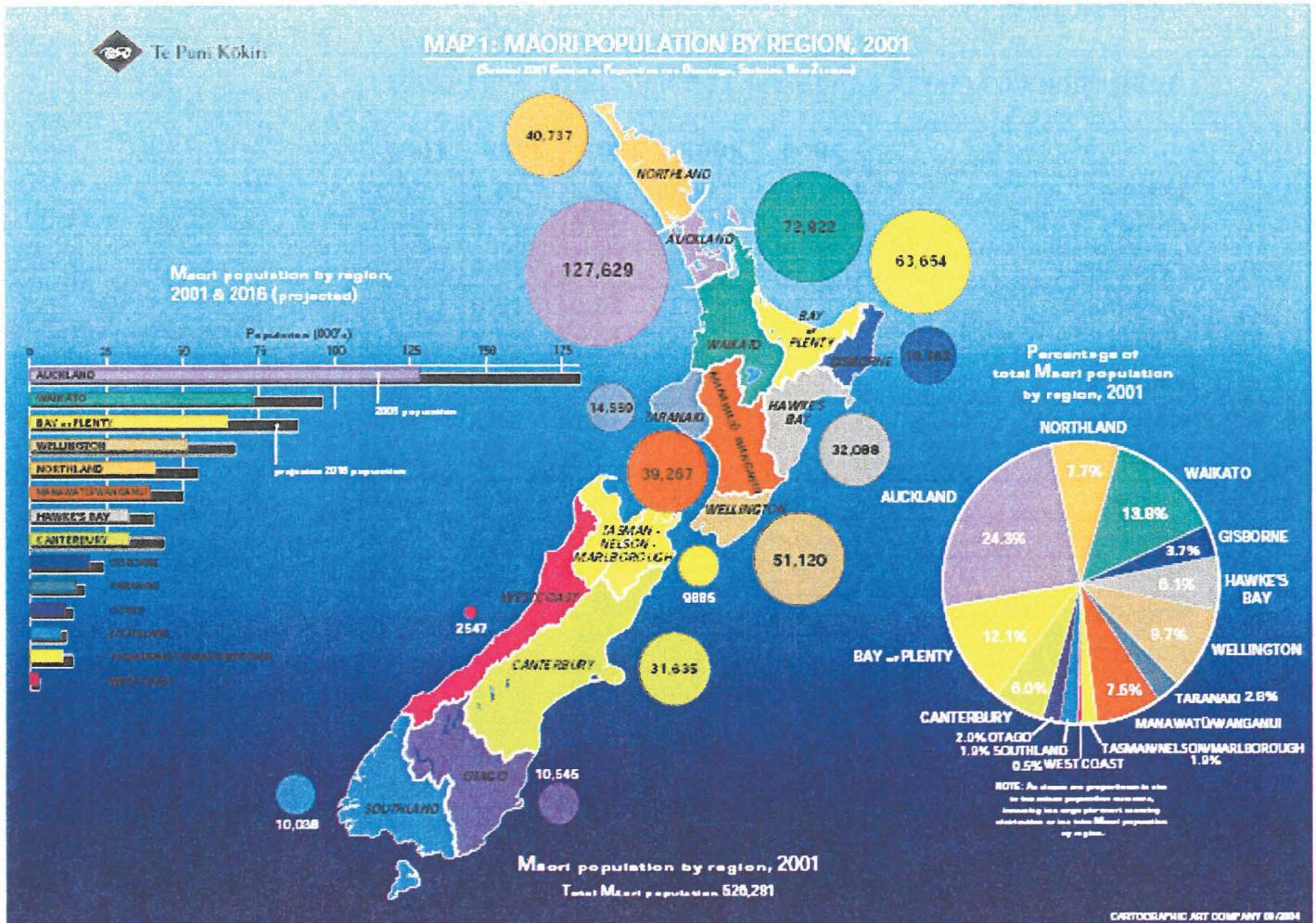
La reconnaissance gouvernementale de la croissance du pouvoir politique maori ainsi que l'activisme politique des Maoris ont conduit à des indemnités, quoique encore limitées, en ce

³⁴ Atlas encyclopédique mondial 2006, *Grande-Bretagne : Libre-expression*, 2006

³⁵ *Ibid.*

qui concerne la confiscation de territoires et la violation des autres droits de propriété. À cet égard, en 1995 la Couronne a signé la *Wakato Raupatu Claims Settlement Act* et a présenté officiellement ses excuses aux Maoris. Puis en 1998, le tribunal de Waitangi a ordonné la restitution des terres confisquées³⁶.

La population de Maoris par région en 2001



Source : Statistics New Zealand, 2001 Census of Population and Dwellings, www.stats.govt.nz

3-Contexte, organisme(s) responsable(s) et programme(s)

3.1. Contexte

Selon *Internet World Stats*, plus de 3,2 millions des 4,2 millions de Néo-Zélandais sont des usagers d'Internet. Bien que cet excellent taux de pénétration (75 %) place la Nouvelle-Zélande tout juste derrière la Suède, le gouvernement a décidé de pousser encore plus loin sa démarche. En 2005, la Nouvelle-Zélande a mis en branle *The Digital Strategy* dans laquelle elle énonce son désir de

³⁶ Atlas encyclopédique mondial 2006, *Grande-Bretagne : Libre-expression*, 2006.

devenir un leader mondial en utilisant, par de meilleures pratiques, les TIC pour réaliser son développement économique, social, environnemental et culturel, pour le bénéfice de l'ensemble des Néo-Zélandais. La stratégie veut également amener la Nouvelle-Zélande dans le premier quart des pays de l'OCDE d'ici 2010 en ce qui a trait à la connexion haute vitesse. Effectivement, bien que le pays fasse bonne figure en termes de taux de pénétration général, le taux de pénétration d'Internet à large bande demeure très bas (8,1 % en 2005) au sein des pays de l'OCDE. (Voir le tableau qui suit.)

Utilisation de la large bande par 100 habitants, 2001-2005

	2001	2002	2003	2004	2005
Islande	3,7	8,4	14,3	18,2	26,7
Corée	17,2	21,8	24,2	24,8	25,4
Pays-Bas	3,8	7,0	11,8	19,0	25,3
Danemark	4,4	8,2	13,0	19,0	25,0
Suisse	2,0	5,6	10,1	17,5	23,1
Finlande	1,3	5,5	9,5	14,9	22,5
Norvège	1,9	4,2	8,0	14,8	21,9
Canada	8,9	12,1	15,1	17,6	21,0
Suède	5,4	8,1	10,7	14,5	20,3
Belgique	4,4	8,7	11,7	15,5	18,3
Japon	2,2	6,1	10,7	15,0	17,6
États-Unis	4,5	6,9	9,7	12,9	16,8
Royaume-Uni	0,6	2,3	5,4	10,5	15,9
France	1,0	2,8	5,9	10,5	15,2
Luxembourg	0,3	1,5	3,5	9,8	14,9
Autriche	3,6	5,6	7,6	10,1	14,1
Australie	0,9	1,8	3,5	7,7	13,8
Allemagne	2,3	4,1	5,6	8,4	13,0
Italie	0,7	1,7	4,1	8,1	11,9
Espagne	1,2	3,0	5,4	8,4	11,7
Portugal	1,0	2,5	4,8	8,2	11,5
Nouvelle-Zélande	0,7	1,6	2,6	4,7	8,1
Irlande	0	0,3	0,8	3,3	6,7
République Tchèque	0,1	0,2	0,5	2,5	6,4
Hongrie	0,3	0,6	2,0	3,6	6,3
République Slovaque	0	0	0,3	1,1	2,5
Pologne	0,1	0,3	0,8	2,1	2,4
Mexique	0,1	0,3	0,4	0,9	2,2
Turquie	0	0	0,3	0,7	2,1
Grèce	0	0	0,1	0,4	1,4
OCDE	2,9	4,9	7,3	10,2	13,6

3.2. Organisme(s) responsable(s)

Afin de rendre cette stratégie possible, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande croit fermement à la participation des communautés, des gouvernements locaux et du secteur privé. La gouvernance de la stratégie est assurée par le ministre des Technologies de l'information et différents ministres qui prennent les décisions sur la direction à suivre lors de l'implantation. Chaque secteur compris dans *The Digital Strategy* est chapeauté par les ministres responsables dans chacun des domaines les touchant. Un secrétariat basé au ministère du Développement économique est en charge de l'implantation de la stratégie. À cet égard le Secrétariat :

- Travaille en collaboration avec les agences et les partenaires externes;
- Rassemble et divulgue l'information relative aux activités de la stratégie;
- Surveille et évalue les projets qui sont financés;
- Rend compte des développements aux ministres concernés.

En plus des 318 M\$ CA pour les cinq prochaines années prévues dans les budgets des ministères concernés, le gouvernement investira dans deux fonds :

- **Community Partnership Fund** : Ce fonds servira à appuyer les partenariats locaux dans le développement des habiletés dans l'utilisation des TIC et à renforcer les projets communautaires à travers l'utilisation des TIC (16,5 M\$ CA);
- **The Broadband Challenge** : Ce fonds servira à promouvoir les capacités de la connexion haute vitesse dans les centres régionaux et à appuyer les pratiques innovantes dans l'implantation de la large bande passante dans les petites localités (19,2 M\$ CA).

3.3. Programme(s)

❖ **The Digital Strategy**³⁷

L'initiative néo-zélandaise *The Digital Strategy* décrit l'orientation de la Nouvelle-Zélande pour la période 2005-2010. Cette stratégie vise à renforcer la société du savoir dans laquelle tous les citoyens pourront accéder facilement aux collections du patrimoine national et aux ressources nationales de la recherche et du savoir scientifique. Les collectivités seront plus fortes grâce à une meilleure connectivité et à une meilleure organisation. Les trois grands piliers de cette stratégie sont le contenu, la confiance et la connexion.

▪ **Le Contenu**

Il s'agit de libérer le contenu numérique de la Nouvelle-Zélande et d'offrir à tous les Néo-Zélandais un accès continu et facile à l'information qui revêt de l'importance pour leur vie, leurs entreprises et leur identité culturelle. Pour se faire, la stratégie concernant le contenu mise sur les actions suivantes :

³⁷ Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, *The Digital Strategy*
http://www.digitalstrategy.govt.nz/upload/Documents/MED11706_Digital%20Strategy.pdf

- Élaborer et lancer une stratégie nationale sur le contenu d'ici à décembre 2006;
- Créer et développer le Portail culturel en ligne;
- Mettre en œuvre la *National Digital Heritage Archive* et le *Maori Language Information Program*;
- Avancer dans l'élaboration de *Te Ara - The Encyclopedia of New Zealand*
- Numériser le contenu existant et créer du nouveau contenu à l'aide du *Community Partnership Fund*.

▪ **La Confiance**

L'objectif est de faire le nécessaire pour que tous les Néo-Zélandais puissent développer les habiletés requises et la confiance pour trouver et utiliser l'information qu'ils cherchent et qu'ils ont besoin dans un contexte où la sécurité est au premier plan. À cet égard, la stratégie portera sur la démarche suivante :

- Améliorer l'alphabetisation numérique des citoyens grâce à des programmes formatifs et éducatifs sur l'utilisation des TIC;
- Lancer la *National Computer Security Campaign* qui vise les utilisateurs à domicile et les petites entreprises à partir de 2005;
- Mettre à exécution la législation « anti-spam » au cours de l'année 2006.

▪ **La Connexion**

Marquée par le profond désir d'améliorer les acquis, la Nouvelle-Zélande veut faire partie du premier quart des pays de l'OCDE d'ici 2010 en ce qui a trait à la connexion haute vitesse. Afin d'atteindre cet objectif de performance, le pays entend :

- implanter l'*Advanced Network* en 2006;
- faire la promotion du réseau de fibre *open access* et le soutenir dans 15 villes avant 2009;
- créer et mettre en place les conditions favorisant l'accès à une connexion rapide (1 Gbps) pour toutes les institutions publiques majeures (hôpitaux, bibliothèques et bâtiments municipaux) avant 2010.

En outre, le développement du potentiel des communautés fait également partie de la stratégie puisque l'on s'affaire à poursuivre les efforts quant à la connectivité. Ces actions sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un fonds de partenariat communautaire en 2005;
- Allonger la portée du programme « PHOBE³⁸ » destiné aux écoles et aux entreprises rurales dans les régions où la desserte fut incomplète précédemment.

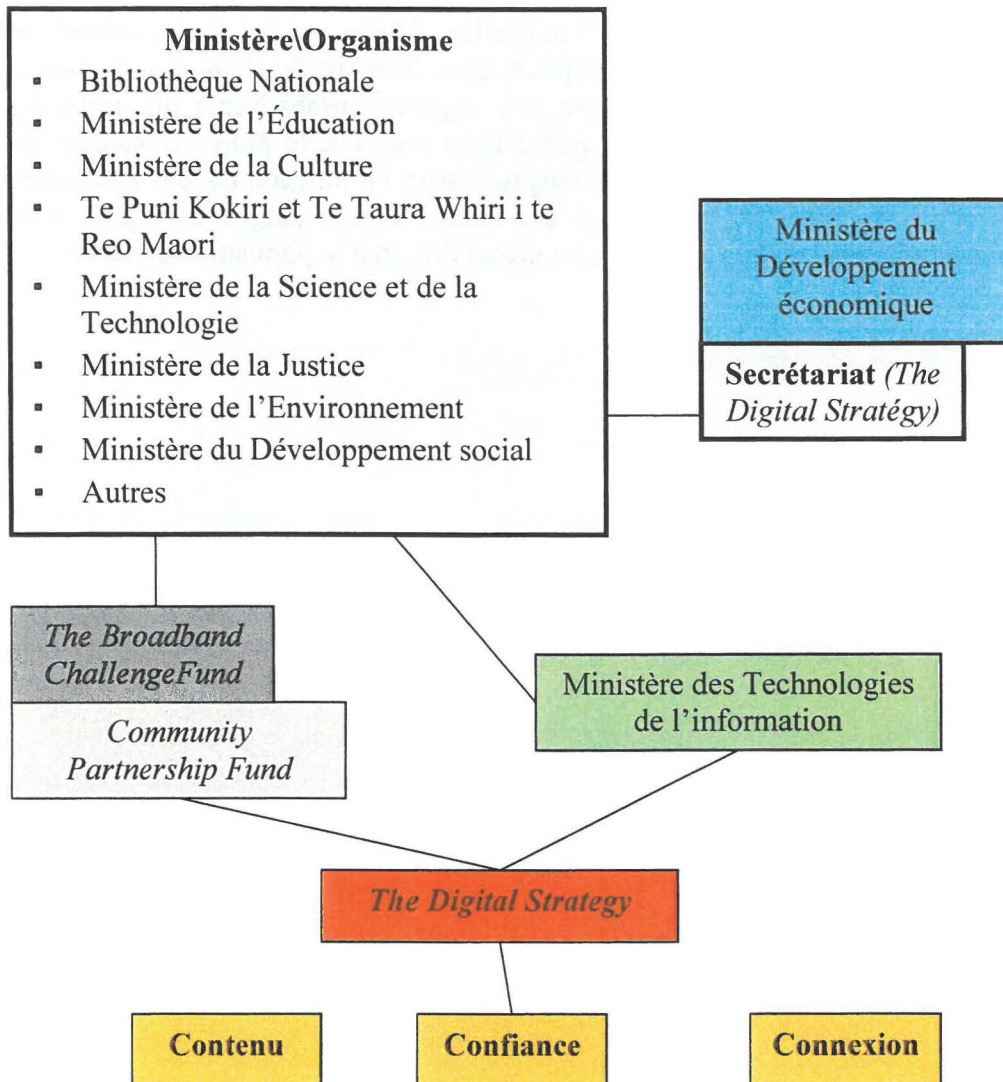
³⁸ En 2002, la Nouvelle-Zélande annonçait son intention de doter les 900 écoles rurales du pays d'une connexion Internet haute vitesse. Les grands objectifs poursuivis étaient d'améliorer l'efficacité de l'administration des écoles et celle de l'enseignement, de faciliter le développement professionnel des enseignants, de promouvoir

4-Synthèse

La stratégie néo-zélandaise est une initiative globale visant à améliorer les possibilités des TIC pour les industries et la population. Si la Nouvelle-Zélande est parmi les premiers pays en ce qui a trait au taux de pénétration de l'utilisation d'Internet, le gouvernement est conscient que la connexion haute vitesse devient capitale dans la nouvelle économie du savoir. La stratégie de la Nouvelle-Zélande se démarque par son approche globalisante qui mise sur le leadership des ministères impliqués. Quant aux populations maories, le *Maori Language Information Program* entend soutenir la régénération du langage maori en utilisant un site Web interactif pour améliorer les contacts entre les Maoris qui ont conservé leur langue d'origine. Pour ce qui est de la connectivité, les Maoris sont visés au même titre que la population générale.

l'apprentissage en ligne, d'offrir des choix de cours et une expertise diversifiés. Le projet PROBE a été complété à la fin de l'année 2005, alors que 891 écoles rurales ont été dotées d'une connexion haute vitesse. Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, « Project Probe », <http://www.e.govt.nz/resources/research/case-studies/project-probe/project-probe-casestudy.pdf>

5-Diagramme



Initiatives, échéances et financement de la Digital Strategy en Nouvelle-Zélande

MAJOR INITIATIVES AT A GLANCE

	NOW	2006-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	OUT YEARS	LEAD AGENCY
ENABLERS								
Content								
National Content Strategy		\$0.6 M – Design						National Library
The Cultural Portal				\$3.9 M		\$0.85 M	\$0.85M	Culture & Heritage
Te Ara				\$11 M				Culture & Heritage
National Digital Heritage Archive		\$24 M						National Library
Archway	\$8 M							
Māori Language Information				\$1 M per annum				Te Puni Kōkiri
Confidence								
Digital Horizons			Between \$45 M and \$60 M per annum					Education
Research Network Capability	\$0.45 M							Research, Science & Tech
Internet Safety Group				\$1 M per annum				Education
Anti-Spam Legislation	Baseline							
Connection								
Broadband Challenge				\$24 M				Economic Development
Advanced Network			\$10s of millions					Research, Science & Tech
Project PROBE	\$48 M							Education/Economic Dev
Schools ICT Network Upgrade	\$7 M							Education
USERS								
Communities								
Partnership Fund				\$20.7 M				Economic Development
PROBE Regional Extension		\$1.44 M						Economic Development
Whānau Connections		\$0.3 M						Te Puni Kōkiri
Connecting Communities Strategy				\$0.45 M per annum				Internal Affairs
Cyber Communities		\$0.9 M						Social Development
Business								
ICT Productivity				\$10.4 M				MED/Trade & Enterprise
ICT Procurement	\$0.3 M							Trade & Enterprise/SSC
NZTE Business Programmes				> \$9 M per annum				Trade & Enterprise
COMET		\$0.5 M						Economic Development
Government								
E-Government Strategy Development				> \$10 M per annum				State Services Commission
E-Local Government			Local Government Baselines					Local Government
Education Portal	\$0.7 M							Education
Transforming Government				Baselines				All Departments
Geospatial Online		\$0.5 M						Land Information NZ

Source : Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, « Digital Strategy », <http://www.digitalstrategy.govt.nz>

6-Sources

ATLAS ENCYCLOPÉDIQUE MONDIAL 2006, Grande-Bretagne, Libre-expression, 2006.

INTERNET WOLRD STATS, Usage and Population Statistics (Page consultée en mars 2007).
Site web, [en ligne], <http://www.internetworldstats.com/>

NOUVELLE-ZÉLANDE, Ministère du Développement Économique (Page consultée en mars 2007). Site du ministère du Développement Économique, [en ligne],
<http://www.med.govt.nz/>

NOUVELLE-ZÉLANDE, Ministère de l'Éducation (Page consultée en mars 2007). Site du ministère de l'Éducation, [en ligne], <http://www.minedu.govt.nz/>

NOUVELLE-ZÉLANDE, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (Page consultée en mars 2007).
Site du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, [en ligne], <http://www.govt.nz/>

NOUVELLE-ZÉLANDE, Stratégie numérique de la Nouvelle-Zélande (Page consultée en mars 2007). Site de la « Stratégie numérique » de la Nouvelle-Zélande, [en ligne],
<http://www.digitalstrategy.govt.nz/>

SYNTHÈSE GÉNÉRALE/ANALYSE

La présente étude concernant les programmes et structures administratives des TIC à l'intention des communautés indigènes (Australie, Brésil, Mexique, Nouvelle-Zélande) nous a permis d'établir que seule l'administration australienne a prévu des programmes complets et ciblés pour améliorer le développement des collectivités aborigènes éloignées et isolées. Cela dit, il importe de mentionner que toutes les administrations étudiées ont compris l'importance de la connectivité régionale pour éliminer la fracture numérique chez les communautés indigènes. L'accès à l'infrastructure de télécommunication y est vu comme l'un des principaux enjeux de la société de l'information et la connectivité représente un élément essentiel à la création d'emplois dans la nouvelle économie du savoir et donc, un facteur de prospérité. Si la société de l'information permet le renforcement de la cohésion économique et sociale, elle porte du même coup de nouveaux mécanismes d'exclusion qui interpellent l'ensemble des acteurs économiques des régions rurales et indigènes. La société de l'information peut contribuer au renforcement de la compétitivité des régions isolées. Bien que les quatre pays à l'étude partagent un fort désir de faire profiter leur population respective des TIC afin de dynamiser le développement économique et social, le clivage nord-sud est identifiable. En effet, si l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui sont des pays développés ont des taux de pénétration très élevés, ceux du Brésil (un pays émergent) et du Mexique nous rappellent que le développement des TIC dans les milieux ruraux est lié en grande partie au financement et aux aptitudes de la population à intégrer les nouvelles habiletés et compétences que requiert la société de l'information.

Éléments communs et éléments uniques

Tous les gouvernements étudiés ont mis en place des stratégies pour implanter ou accélérer l'utilisation des TIC. Cependant, de par leur situation socioéconomique avantageuse, l'Australie et la Nouvelle-Zélande présentent des stratégies complètes et intégrées. En effet, *The Digital Strategy* (Nouvelle-Zélande) et *Connect Australia* (Australie) recouvrent autant les contenus, la connectivité que la connaissance. Au Mexique, le *e-Mexico national system* traite aussi de la connectivité, des contenus et de l'apprentissage, mais la démarche est plus modeste. Au Mexique, la notion de service universel est relativement différente de certains pays plus développés. C'est pour cette raison que le Mexique mise beaucoup sur un réseau de centres communautaires numériques qui sert à connecter les populations. Ainsi, pour des raisons géographiques et économiques, on mise donc sur le communautarisme au même titre que pour le Brésil. À cet égard, certaines régions rurales isolées n'ont pas encore de point d'accès téléphonique public et l'implantation d'Internet apparaît encore lointaine. Il faut aussi prendre en considération la situation socioéconomique du pays et la forte taille de sa population.

La principale force de la stratégie néo-zélandaise tient de sa décentralisation. Bien qu'un secrétariat coordonne l'étendue de l'approche, les ministères et organismes orchestrent chacun des branches de la stratégie globale qui les impliquent. Au chapitre du financement, cette stratégie se démarque par des crédits alloués et préétablis dans les budgets des ministères et organismes en plus de deux fonds. L'Australie se démarque par

